

BPCE ASSURANCES

**Rapport d'examen limité des commissaires aux
comptes sur les comptes intermédiaires consolidés
condensés**

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Forvis Mazars
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes
sur les comptes intermédiaires consolidés condensés**

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Au Président du Conseil d'administration,
BPCE ASSURANCES
7 Promenade Germaine Sablon
75013 Paris

Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BPCE Assurances et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés condensés de BPCE Assurances, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 (ci-après "les Comptes"), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Comptes avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 10 octobre 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars

Kevin AUTHIER

Maxime SIMOEN



Bilan

ACTIF (en k€)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Écarts d'acquisition	7.1	16 412	16 412
Autres immobilisations incorporelles		101 990	102 083
Actifs incorporels		118 402	118 495
Immobilier de placement	5.2.1	1 105 841	1 064 311
Immobilier de placement en UC	5.2.1	298 769	322 188
Placements évalués au coût amorti	5.2.5	2 307 631	2 304 380
Placements à la juste valeur par capitaux propres	5.2.3	38 277 703	38 351 621
Placements à la juste valeur par résultat	5.2.2	25 665 924	21 857 514
Placements financiers en UC	5.2.2	40 811 450	38 028 985
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés		282 380	81 755
Placements des activités d'assurance	5.2.6	108 749 698	102 010 754
Investissements dans les entreprises associées		76 970	75 902
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	6.1	422 468	434 950
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	6.1	9 162 730	9 178 814
Actifs liés à des contrats d'assurance émis et de réassurance cédée		9 585 198	9 613 764
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles		23 374	22 912
Actifs d'impôt différé		173 897	172 828
Créance d'impôt exigible		-	25 501
Autres créances		451 622	385 546
Autres actifs		648 893	606 787
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	TFT	470 764	397 025
TOTAL DE L'ACTIF		119 649 925	112 822 727





Bilan

PASSIF (en k€)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Capital social ou fonds équivalents		1 267 807	1 267 807
Primes d'émission, de fusion et d'apport		229 741	229 741
Réserve de réévaluation recyclable		11 913	39 964
Autres réserves et OCI non recyclable		10 654	4 929
Résultats cumulés		538 529	477 368
Résultat net consolidé de l'exercice		227 688	448 762
Écarts de conversion		1 534	1 534
Capitaux propres du groupe		2 287 865	2 470 104
Intérêts minoritaires		476	471
Capitaux propres totaux	varCAP	2 288 341	2 470 575
Provisions pour risques et charges	7.2	45 149	44 501
Dettes subordonnées	5.3.1	1 405 516	1 385 366
Dettes de financement représentées par des titres		-	866
Autres dettes de financement	5.3.1	83 033	80 910
Dettes de financement	5.3.1	1 488 549	1 467 142
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	6.1	112 259 184	106 208 071
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	6.1	82 299	86 981
Passifs liés à des contrats d'assurance émis et de réassurance cédée	6.1	112 341 483	106 295 052
Passifs d'impôt différé		46 585	36 095
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		17	17
Dettes d'exploitation représentées par des titres		-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		239 740	116 570
Dettes d'impôt exigible		67 919	127
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	5.3.2	140 549	93 635
Autres dettes		2 991 593	2 299 013
Autres passifs		3 486 402	2 545 456
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
TOTAL DU PASSIF		119 649 925	112 822 727





Compte de résultat

(en k€)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Produits des activités d'assurance	6.2	2 156 365	1 849 315
Charges afférentes aux activités d'assurance		(1 750 499)	(1 623 564)
Résultat des activités d'assurance brut de réassurance		405 866	225 751
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance cédée		(64 198)	(28 694)
Résultat des activités d'assurance net de réassurance	7.4	341 668	197 057
Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif	5.1.1	458 974	530 835
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	5.1.3	18 301	-16 972
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.1.4	1 264 319	1 063 767
Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres		10 599	(922)
Charges des placements ⁽¹⁾	5.1.6	(95 356)	(91 649)
Produits des placements nets de charges		1 656 837	1 485 059
Produits financiers ou charges financières d'assurance		(1 760 918)	(1 341 974)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée		156 230	(32 588)
Résultat financier		52 149	110 497
Frais généraux de l'activité d'assurance non attribuables aux contrats d'assurance et de réassurance cédée		(74 087)	(67 080)
Charges des autres activités		-	-
Autres produits et charges opérationnels		5 392	2 174
Résultat opérationnel		325 122	242 648
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		5 495	8 702
Impôt sur les résultats	7.5	(102 936)	(44 009)
Résultat après impôt des activités discontinues		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		227 681	207 341
Intérêts minoritaires		7	-
Résultat net - Part du groupe		227 688	207 341
Résultat par action (€)		11,74	10,69
Résultat dilué par action (€)		11,74	10,69

(1) Y compris charges de financement.



État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en k€)	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net	227 688	207 341
Éléments recyclables en résultat net	(28 051)	(62 828)
Écarts de conversion	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(505)	(679 385)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(36 424)	13 503
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance comptabilisés en capitaux propres recyclables	(3 469)	594 136
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance cédée comptabilisés en capitaux propres recyclables	(449)	(2 555)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	2 250	(7 727)
Impôts liés	10 546	19 200
Éléments non recyclables en résultat net	5 725	(3 452)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	444	692
Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 843	(1 513)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Charges financières des contrats d'assurance avec Éléments de participation directe non recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	316	(2 850)
Impôts liés	(1 878)	219
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(22 326)	(66 279)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	205 362	141 062
dont part du groupe	205 352	141 036
dont part des minoritaires	9	25



Variation des capitaux propres

	Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social ou fonds équivalents	Primes	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du groupe		
(en k€)							
Situation au 31/12/2023	1 267 807	229 741	13 831	757 856	2 269 235	411	2 269 646
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			32 596	(96)	32 500	57	32 557
Résultat net consolidé de l'exercice				448 762	448 762	-	448 762
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 267 807	229 741	46 426	1 206 522	2 750 497	468	2 750 965
Distribution de dividendes				(280 397)	(280 397)		(280 397)
Mouvements sur le capital							
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions							
Variations de périmètre				4	4	3	7
Autres variations							
Situation au 31/12/2024	1 267 807	229 741	46 426	926 129	2 470 103	471	2 470 574
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			(22 326)		(22 326)	13	(22 314)
Résultat net consolidé de l'exercice				227 688	227 688	(7)	227 681
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 267 807	229 741	24 100	1 153 817	2 675 465	476	2 675 941
Distribution de dividendes				(387 608)	(387 608)		(387 608)
Mouvements sur le capital							
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions							
Variations de périmètre							
Autres variations				7	7		7
Situation au 30/06/2025	1 267 807	229 741	24 100	766 216	2 287 864	476	2 288 341





Tableau des flux de trésorerie

(en k€)	30/06/2025	30/06/2024
Résultat opérationnel avant impôt	325 122	242 648
+ Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	27 523	(66 572)
+ Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et de réassurance cédée	1 263 020	1 177 505
+ Dotations nettes aux autres provisions et aux dépréciations	(11 708)	(5 013)
- Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(525 444)	(386 846)
- Plus et moins-values de cession des placements	(222 524)	(177 243)
- Autres mouvements	(3 834)	(5 119)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat opérationnel avant impôt	527 033	536 712
+ Flux de trésorerie liés aux opérations d'assurance	4 471 215	4 716 218
+ Flux de trésorerie liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	344 517	(416 143)
+ Flux de trésorerie liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	375 280	(92 392)
- Impôts versés	11 096	(8 131)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	6 054 264	4 978 912
+ Cessions de placements financiers	21 128 564	12 035 428
+ Cessions d'immeubles de placement	-	(236)
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	21 128 564	12 035 192
- Acquisitions de placements financiers	(26 833 424)	(16 977 157)
- Acquisitions d'immeubles de placement	(9 404)	(6 111)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	(26 842 828)	(16 983 268)
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	398	(1 972)
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10 110)	(7 425)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 712)	(9 397)
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre		-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(5 723 976)	(4 957 473)
- Dividendes payés	(387 611)	(280 397)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	(387 611)	(280 397)
+ Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-	-
- Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-	-
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(387 611)	(280 397)
Effet de la variation des taux de change (D)	-	-
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs destinés à être cédés (E)	-	-
Flux nets de trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D+E)	(57 324)	(258 958)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	280 455	681 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	231 024	422 641
Variation de la trésorerie nette	(49 431)	(258 958)





1. Faits caractéristiques

POURSUITE DU DYNAMISME DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 2025

L'année 2025 a été marquée par une croissance soutenue de la collecte nette en Epargne, le chiffre d'affaires s'élève à 10,7 Mds€, en hausse de 4% par rapport au premier semestre 2024. Cette croissance concerne toutes les branches d'activité et en particulier l'activité Epargne, avec la commercialisation de supports obligataires en unités de compte notamment.

2. Référentiel IFRS

2.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les comptes consolidés de BPCE Assurances ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, excluant certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2025 a été préparé conformément à la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments les plus significatifs du semestre et doivent donc être lues en liaison avec les états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2024.

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2024 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

BPCE Assurances, à l'instar du Groupe BPCE, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne, c'est-à-dire excluant certaines dispositions concernant la macro-couverture.

2.2. TEXTES APPLICABLES DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2025

Les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et applicables pour la première fois à cet exercice n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers de BPCE Assurances.

2.3. NOUVELLES NORMES PUBLIÉES ET NON ENCORE APPLICABLES

Les normes et amendements publiés et non encore applicables sont les suivants :

• Norme IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » remplacera la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*. Elle a été publiée par l'IASB le 9 avril 2024. Sous réserve de son adoption par la Commission européenne, la norme IFRS 18 sera applicable au 1^{er} janvier 2027 avec un comparatif au 1^{er} janvier 2026. Une application anticipée est autorisée. BPCE Assurances ne prévoit pas d'application anticipée de la norme IFRS 18. L'analyse d'impact est en cours.

• Amendement IFRS 9

L'IASB a publié, le 30 mai 2024, les amendements à IFRS 9 *Classement et évaluation des instruments financiers* (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7) applicables au 1^{er} janvier 2026. Ces amendements ont été adoptés par le règlement (UE) 2025/1047 de la Commission européenne du 27 mai 2025 modifiant le règlement (UE) 2023/1803 en ce qui concerne les normes internationales d'information financière IFRS 9 et IFRS 7. Ces amendements donnent des précisions sur le caractère basique des prêts, le classement des prêts sans recours et les titrisations. BPCE Assurances ne prévoit pas d'application anticipée des amendements IFRS 9. L'analyse d'impact est en cours.





3. Méthodes et périmètre de consolidation

3.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Intégration globale et mise en équivalence

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- L'intégration globale pour les entités contrôlées au sens d'IFRS 10 ;
- La comptabilisation des actifs et des passifs pour les activités conjointes au sens d'IFRS 11 ;
- La mise en équivalence pour les coentreprises au sens d'IFRS 11 et conformément à IAS 28 ;
- La mise en équivalence pour les entreprises associées sous influence notable au sens d'IAS 28.

La méthode de l'intégration globale consiste à substituer à la valeur comptable de la participation, chacun des éléments d'actif et de passif de la filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat en intérêts minoritaires.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable de la participation dans les comptes du détenteur, la quote-part d'intérêt de BPCE Assurances dans les capitaux propres et le résultat de l'entité détenue. Les titres sont inscrits pour cette valeur réévaluée à l'actif du bilan consolidé, au poste *Investissements dans les entreprises associées*. La différence entre la valeur historique des titres et leur valeur réévaluée est comptabilisée au passif du bilan dans les *Capitaux propres du groupe* et au résultat dans le poste de *Quote-part dans les résultats des entreprises associées* du compte de résultat consolidé.

Opérations réciproques

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées notamment :

- les dividendes perçus intra-groupe ;
- les plus ou moins-values réalisées sur les OPCVM consolidés ;
- les acceptations, cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les créances, dettes et provisions intra-groupe, ainsi que les produits et charges réciproques.

Conversion des comptes des filiales et participations étrangères

Les sociétés consolidées tiennent toutes leurs comptes en euros, à l'exception d'Adir qui est mise en équivalence et qui tient ses comptes en livres libanaises.

Conformément à IAS 21, la conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation est faite selon la méthode du cours de clôture. L'écart de conversion est porté dans les capitaux propres.

Consolidation des entités structurées

IFRS 10 définit un modèle unique de contrôle applicable à l'ensemble des entités qu'il s'agisse ou non d'entités structurées. Le contrôle d'une entité doit désormais être analysé au travers de trois critères cumulatifs : le pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et le pouvoir d'influencer sur les rendements variables obtenus de l'entité.

Arrêté anticipé

Certains flux issus des comptes sociaux sont utilisés pour établir les états financiers consolidés semestriels. Ces flux peuvent être issus d'un arrêté « anticipé » (par rapport à la date de clôture du 30/06/2025) pour les données techniques, les données financières étant issues d'un arrêté « réel ».



3.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Il n'y a pas de mouvement sur le périmètre de consolidation au 30/06/2025.

Entité	Méthode	Siège social	12/2024		06/2025		Date d'entrée/sortie
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
Intégration globale							
BPCE Assurances	IG	7, promenade Germaine sablon, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2022
NA	IG	7, promenade Germaine sablon, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	1978
BPCE Vie	IG	7, promenade Germaine sablon, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Assurances IARD	IG	7, promenade Germaine sablon, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2014
BPCE Life	IG	51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %	1998
BPCE APS	IG	88, avenue de France, 75013 Paris	53 %	53 %	53 %	53 %	2014
SCI Fructifoncier	IG	43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2004
SPPICAV Nami Investment	IG	43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2009
FCP Réaumur Actions	IG	43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2005
FCTTULIP NOTE	IG	12, rue James Watt, 93200 Saint-Denis	100 %	100 %	100 %	100 %	2018
Mise en équivalence							
BPCE IARD	MEE	Chaban de Chauray, 79000 Niort Cedex	50 %	50 %	50 %	50 %	1997
ADIR	MEE	Banque Byblos, avenue Elias Sarkis, Beyrouth, Liban	34 %	34 %	34 %	34 %	2001
Ecureuil Vie Développement	MEE	7, promenade Germaine sablon, 75013 Paris	51 %	51 %	51 %	51 %	2015
SCI DUO PARIS	MEE	28-32, avenue Victor Hugo ,75016 Paris	50 %	50 %	50 %	50 %	2017

3.3. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En première approche, les critères retenus pour l'intégration dans le périmètre de consolidation des OPCVM et participations immobilières sont les suivants :

- Selon IFRS 10 et IFRS 11, le contrôle d'un fonds est établi lorsque BPCE Assurances a la capacité d'influer sur ses rendements du fait de son pouvoir sur l'entité ; seuls les droits substantiels, c'est-à-dire lorsque BPCE Assurances a la capacité pratique de les exercer, sont pris en compte ;

- Total du bilan ou de la situation nette de l'OPCVM supérieur à 0,5 % des placements de BPCE Assurances ;
- Le total des entités exclues du périmètre ne représentant pas plus de 5 % du total des placements.





4. Principes et méthodes comptables

4.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses.

Elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables décrits ci-après.

Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition dans le cadre des tests de dépréciation, les instruments financiers en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée, les provisions pour risques et charges (et notamment les engagements sociaux), ainsi que les actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont réalisées notamment à partir de l'expérience passée, de la réglementation, des principes actuariels usuels. Elles font l'objet d'analyses de sensibilité lorsque cela est requis par les normes ou lorsque cela permet à BPCE Assurances d'exercer son jugement. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement réexaminées.

4.2. BILAN

4.2.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36, ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an, à une date proche de la date de clôture annuelle, et d'une provision le cas échéant. Les événements de l'année ne sont pas de nature à remettre en cause le résultat des tests de dépréciations réalisés au 30 juin 2025.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT), définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Dans la pratique, BPCE Assurances retient une approche par entité juridique.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur d'utilité, calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT sur 5 ans, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage de pôle Assurances. Ces tests sont notamment sensibles à l'hypothèse de taux d'actualisation. Concernant les écarts d'acquisition des entités acquises avant le 1^{er} janvier 2004, la valeur d'entrée retenue en IFRS correspond à la valeur nette comptable qu'ils avaient en normes françaises à cette date.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités mises en équivalence

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42, le goodwill relatif à une entité mise en équivalence n'est pas présenté séparément et ne peut pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct. La valeur de mise en équivalence est dans ce cas appréciée globalement comme un actif unique.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités sous contrôle commun

Conformément à IFRS 10 et à la méthode appliquée par le Groupe BPCE pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de ces entités est imputé sur les capitaux propres consolidés.

4.2.2. Immobilisation des développements informatiques

Les logiciels créés en interne répondant aux conditions définies par IAS 38 sont activés. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité. Celle-ci est appréciée au cas par cas dans le cadre d'un processus de sélection commun à toutes les sociétés du Groupe BPCE. Pour les principaux développements informatiques, cette durée est comprise dans un intervalle allant de 1 à 13 ans.

Seules les dépenses engagées lors de la phase de développement sont immobilisées, les coûts générés par la phase de recherche étant constatés en charge de la période.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés et sont constatés directement en charge.

4.2.3. Immobilier de placement

BPCE Assurances a opté pour la valorisation à la juste valeur et variation en résultat de ses immeubles de placement qui relèvent d'IAS 40. La SCI Tour Duo, mise en équivalence, est également comptabilisée dans la rubrique Immobilier de placement (au coût amorti), en tant que placement lié aux activités d'assurance.

4.2.4. Opérations de location

Selon la norme IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif déterminé.

Le contrôle est établi lorsque le preneur détient, tout au long de la durée d'utilisation, les deux droits suivants :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien ;
- le droit de décider de l'utilisation du bien.

Pour le preneur, la norme IFRS 16 impose la comptabilisation à l'actif de tous les contrats de location répondant à la définition établie par la norme, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif loué, enregistré parmi les immobilisations, et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

BPCE Assurances utilise les exceptions prévues par la norme en ne modifiant pas le traitement comptable des contrats de location de courte durée (inférieure à 12 mois) ou portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur.





Détermination de l'actif représentatif du droit d'utilisation

À la date de début du contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation doit être évalué au coût.

Ce dernier comprend :

- Le montant initial du passif locatif ;
- Le cas échéant, les paiements de loyers versés en date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le preneur ;
- Une estimation des coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ainsi que la restauration du lieu ou pour la remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les termes et conditions du contrat de location.

La valeur du droit d'utilisation est susceptible d'être ultérieurement ajusté si le contrat de location est modifié, si la durée de location vient à être réestimée, et pour tenir compte des variations contractuelles de loyer liées à l'application d'indices ou de taux.

Durée de la location

Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement, sur la durée du contrat de location.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16, la durée du contrat de location correspond à la période de location non résiliable complétée, le cas échéant, des périodes couvertes par des options de renouvellement dont l'exercice par le preneur est raisonnablement certain et les périodes couvertes par des options de résiliation dont l'exercice par le preneur n'est pas raisonnablement certain. Elle est, en général, de 9 ans concernant les contrats de baux immobiliers de droit français de type « 3/6/9 ». Il est précisé que le contrat n'est plus exécutoire, lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en ne s'exposant qu'à une pénalité négligeable.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain est réalisée en tenant compte de tous les facteurs pertinents faisant que BPCE Assurances a un avantage économique à exercer une option ou à ne pas l'exercer tels que :

- les conditions d'exercice de ces options au regard des conditions de marché ;
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués ;
- les coûts associés à la résiliation du contrat ;
- l'importance du bien loué pour BPCE Assurances compte-tenu de sa nature spécifique ou de sa localisation ;
- de l'historique des renouvellements de biens similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens.

Détermination de la dette locative

À la date de début du contrat de location, les paiements pris en compte pour déterminer la dette locative comprennent les paiements qui se rapportent au droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location et qui n'ont pas encore été versés. Sont exclus des paiements retenus pour la détermination de la dette locative, la taxe sur la valeur

ajoutée et la taxe d'habitation s'agissant de taxes entrant dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21 *Taxes prélevées par une autorité publique*, ainsi que la taxe foncière et les primes d'assurances éventuellement refacturées par le bailleur, celles-ci constituant un paiement locatif variable (dès lors que les montants remboursés ne sont pas prédéterminés contractuellement).

Suivant la norme IFRS 16, les paiements sont actualisés soit au taux implicite du contrat de location, soit au taux marginal du preneur, qui est le taux que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire, dans un environnement économique similaire. BPCE Assurances applique aux paiements de ses contrats le taux marginal.

Présentation

La charge d'intérêt relative à la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation sont renseignées au compte de résultat respectivement sur la ligne *Charges des placements* (comprenant les charges de financement) et sur la ligne *Charges afférentes aux activités d'assurance*. Les droits d'utilisation sont présentés sur les lignes d'immobilisation du bilan consolidé où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. La dette locative est portée sur la ligne *Autres dettes de financement* au passif du bilan consolidé.

4.2.5. Placements financiers

La norme IFRS 9 définit les règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macrocouverture.

4.2.5.1. Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat en fonction :

- de la nature de l'instrument (dette ou capitaux propres) ;
- des caractéristiques de leurs flux contractuels, et ;
- de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou business model).

Modèle de gestion ou « Business Model »

Le business model de l'entité représente la manière dont elle gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. L'exercice du jugement est nécessaire à l'entité pour apprécier le modèle de gestion.

La détermination du modèle de gestion doit tenir compte de toutes les informations sur la façon dont les flux de trésorerie ont été réalisés dans le passé, de même que de toutes les autres informations pertinentes.

Par ailleurs, la détermination du modèle de gestion doit s'opérer à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre l'objectif économique donné. Le modèle de gestion n'est donc pas déterminé instrument par instrument mais à un niveau de regroupement supérieur, par portefeuille.

La norme retient trois modèles de gestion :

- un modèle de gestion visant à conserver les actifs pour





percevoir les flux de trésorerie contractuels (« modèle de collecte ») ;

- un modèle de gestion mixte visant à la fois à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à réaliser des cessions (« modèle de collecte et de vente ») ;

- un modèle de gestion propre aux autres actifs financiers, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

Caractéristique des flux contractuels : détermination du caractère basique ou SPPI (Solely Payments of Principal and Interest)

Un actif financier est dit « basique » si les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des intérêts calculés sur le capital restant dû. La détermination du caractère basique est à réaliser pour chaque actif financier lors de sa comptabilisation initiale.

Le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier à sa date d'acquisition.

Les « intérêts » représentent la contrepartie de la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associé au principal, mais également d'autres risques comme le risque de liquidité, les coûts administratifs et la marge de négociation.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument. Cela implique d'analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit.

Catégories comptables

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) peuvent être évalués au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres recyclables ou à la juste valeur par résultat.

Un instrument de dettes est évalué au coût amorti s'il satisfait les deux conditions suivantes :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est la collecte des flux de trésorerie contractuels, et ;

- les termes contractuels de l'actif financier définissent ce dernier comme basique (SPPI) au sens de la norme.

Un instrument de dettes est évalué à la juste valeur par capitaux propres seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers, et

- les termes contractuels de l'actif financier définissent ce dernier comme basique (SPPI) au sens de la norme.

Les instruments de capitaux propres sont par défaut enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sans reclassement ultérieur en résultat. En cas d'option pour cette dernière catégorie, les dividendes demeurent comptabilisés en résultat.

Tous les autres actifs financiers sont classés à la juste valeur par résultat. Ces actifs incluent notamment les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs non basiques

(non SPPI). La désignation à la juste valeur par résultat sur option pour les actifs financiers ne s'applique que dans le cas d'élimination ou de réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Cette option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie.

Les dérivés incorporés ne sont plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers sont des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride doit être désormais enregistré en juste valeur par résultat lorsqu'il n'a pas la nature de dette basique.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9. Un placement financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Choix retenus au titre des placements financiers de BPCE Assurances

- Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont :
 - Les instruments de capitaux propres (hormis ceux pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables a été retenue) ;
 - Les instruments de dettes non basiques ;
 - Les placements financiers en représentation des contrats en unités de comptes (UC).

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur en date de comptabilisation initiale comme en date d'arrêt.

Au bilan, ces actifs sont présentés au sein des postes *Placements à la juste valeur par résultat* ou *Placements financiers en UC* (au titre des placements en représentation des contrats en unités de comptes).

Ces instruments ne sont pas soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation, l'intégralité de la variation de leur juste valeur étant comptabilisée au compte de résultat.

- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont principalement constitués des instruments de dette basiques.

En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le poste *Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables* de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Au bilan, ces actifs sont présentés au sein de l'agrégat *Placements à la juste valeur par capitaux propres*.

Ces instruments sont soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation.

- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sont constitués des instruments de capitaux propres pour lesquels l'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables a été retenue.





Cette option s'applique instrument par instrument, uniquement aux instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction. Les pertes de valeur latentes et réalisées restent constatées en capitaux propres sans jamais affecter le résultat.

En date d'arrêté, ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le poste *Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables* de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations de juste valeur ne sont pas transférées en résultat mais directement dans les réserves consolidées des capitaux propres.

Au bilan, ces actifs sont présentés au sein de le poste *Placements à la juste valeur par capitaux propres*.

Ces actifs financiers ne sont pas soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation.

- Les actifs au coût amorti comprennent exclusivement les prêts et créances.

Les actifs au coût amorti sont des actifs financiers basiques détenus dans un modèle de collecte, évalués au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) ou un équivalent du TIE. Le TIE est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la valeur comptable initiale du prêt.

Au bilan, ces actifs sont présentés dans le poste « Placements évalués au coût amorti ».

Ces instruments sont soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation.

- Les instruments dérivés sont classés comme des actifs ou passifs en juste valeur

Leurs variations passent par le résultat, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture désignés comme tels et efficaces (se référer à la partie 4.2.5.3).

Au bilan, les dérivés sont présentés dans les postes *Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés* (actif du bilan) ou *Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés* (passif du bilan).

4.2.5.2. Dépréciation

Les pertes de crédit attendues sont représentées par des dépréciations sur les actifs au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres recyclables.

Dès la date de première comptabilisation, les instruments financiers concernés font l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses – ECL).

Lorsque les instruments financiers n'ont pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, les dépréciations ou provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées à partir d'historiques de pertes et de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les instruments financiers sont répartis en trois catégories (statuts) selon la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. À chaque catégorie d'encours correspond une modalité spécifique d'évaluation du risque de crédit :

Statut 1 (S1)

- Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier ou de certains actifs pour lesquels la norme permet de présumer qu'ils ont un risque de crédit faible en date d'arrêté ;

- la dépréciation ou la provision pour risque de crédit correspond aux pertes de crédit attendues à un an.

Statut 2 (S2)

- Les encours sains pour lesquels une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier, sont transférés dans cette catégorie ;

- la dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier (pertes de crédit attendues à maturité).

Statut 3 (S3)

- Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de crédit avéré et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Les critères d'identification des actifs dépréciés sont similaires à ceux prévalant selon IAS 39 et sont alignés sur celui du défaut ;

- la dépréciation ou la provision pour risque de crédit correspond à une estimation individualisée de la provision pour risque avérée à l'instar de la méthodologie appliquée aux encours en défaut sous IAS 39 ;

- les actifs financiers acquis ou créés et dépréciés au titre du risque de crédit dès leur comptabilisation initiale, l'entité ne s'attendant pas à recouvrer l'intégralité des flux de trésorerie contractuels (Purchased or Originated Credit Impaired ou POCI), relèvent aussi du statut 3. Ces actifs peuvent être transférés en Statut 2 en cas d'amélioration du risque de crédit.

Augmentation significative du risque de crédit

L'appréciation de la détérioration du risque de crédit repose sur la comparaison des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en se fondant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

La norme IFRS 9 permet de considérer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture. Cette disposition est appliquée pour les titres de dette notés « Investment Grade ».

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.





En pratique, pour les instruments financiers classés en Statut 1 ou en Statut 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de plusieurs paramètres :

- la probabilité de défaut « PD » ;
- la perte en cas de défaut « LGD » (Loss Given Default) ;
- le montant de l'exposition en cas de défaut « EAD » (Exposure at default).

Les dépréciations seront le produit de la PD par la LGD et l'EAD, sur un horizon d'un an (Statut 1) ou sur la durée de vie de l'instrument (Statut 2). Ces dépréciations sont calculées en tenant compte d'un facteur d'actualisation en date d'arrêt basé sur le taux d'intérêt effectif ou d'une approximation de celui-ci.

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne des ECL par scénarios pondérés par la probabilité d'occurrence de ces scénarios.

Comptabilisation des dépréciations sur les actifs au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres

Pour les instruments de dette comptabilisés au bilan dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti, les dépréciations constatées viennent corriger le poste d'origine de l'actif présenté au bilan pour sa valeur nette (quel que soit le statut de l'actif : S1, S2, S3 ou POCI). Les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées au compte de résultat au poste *Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres*.

Pour les instruments de dette comptabilisés au bilan dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les dépréciations sont portées au passif du bilan au niveau des capitaux propres recyclables, en contrepartie du poste *Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres* au compte de résultat (quel que soit le statut de l'actif : S1, S2, S3 ou POCI).

4.2.5.3. Comptabilité de couverture

BPCE Assurances, à l'instar du Groupe BPCE, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne, c'est-à-dire excluant certaines dispositions concernant la macrocouverture.

BPCE Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs, sa stratégie en termes de gestion des risques, et formalise l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

BPCE Assurances a souscrit des contrats de swaps de devises en couverture d'un portefeuille obligataire libellé en dollar pour un notionnel de 1 599 M€ au 30 juin 2025.

Ces instruments dérivés sont enregistrés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie :

- la part efficace des variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée en capitaux propres ;
- le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

4.2.5.4. Pensions et prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car BPCE Assurances garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

4.2.5.5. Règles d'inscription à l'actif

La date d'enregistrement comptable des instruments financiers est la date de règlement.

Aucun coût de transaction n'est supporté directement ; les seuls coûts refacturés par le gestionnaire d'actif sont des coûts administratifs. Ainsi, pour les obligations, le prix de revient comptabilisé dans les comptes sociaux est net de frais ; le taux actuariel à l'achat utilisé dans les comptes sociaux est ainsi inchangé en IFRS.

4.2.5.6. Principes fondamentaux de valorisation des placements

Le principe général est de retenir le cours « bid » dès lors que celui-ci est disponible et pertinent.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction. Cette juste valeur correspond au cours acheteur (« bid »).

Le cours « bid » est obtenu à partir :

- Du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ;
- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif.

Cas particuliers

• **Titres structurés** : le cours est généralement obtenu de l'établissement « structureur » et/ou (re)calculé à l'aide d'outils de « pricing », à partir des valeurs de paramètres fournies par la contrepartie ou observées sur les marchés.

• **Investissements non cotés (FCPR, capital-risque, capital investissement, FCT, etc.)** : compte tenu de la nature des investissements sous-jacents et de la périodicité le plus souvent trimestrielle des valorisations, l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible. En règle générale, la juste valeur est donc la valeur communiquée par le gérant du fonds à la clôture du trimestre précédent celui de l'arrêt. Il convient de préciser également que sur l'année 2022, à la suite d'une recommandation de la direction des Risques du Groupe BPCE, une décote de 8,5 % sur la valorisation des fonds classés comptablement en FCPR a été appliquée en raison du contexte économique actuel et suite au conflit russo-ukrainien (fortes tensions sur les marchés des matières premières, hausse de l'inflation et baisse de l'activité économique). Cette décote a été revue à la hausse en 2024 à 11 %, le même taux a été appliqué au 30 juin 2025.

• **Immobilier** : bien que reposant toujours, in fine, sur une valeur établie par comparaison avec le marché et/ou sur la valeur actuelle estimée des flux futurs procurés par les biens sous-jacents, le cours retenu comme valeur de réalisation diffère selon la nature juridique de l'instrument considéré :

- Pour les SCPI également ouvertes aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est celle constatée lors de la dernière « confrontation » mensuelle entre les ordres d'achat et de vente ;





- Pour les OPCI également ouverts aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est la valeur liquidative ;

- Pour les instruments réservés aux investisseurs institutionnels ou contrôlés par la compagnie, la juste valeur correspond à l'actif net réévalué de la structure détenue basé sur la valorisation des actifs sous-jacents retenue par un ou plusieurs experts et de sa situation comptable. Cette valeur repose principalement sur l'évaluation des biens immobiliers, détenus par les structures, réalisée par un ou plusieurs experts, conformément à la charte de l'expertise en évaluation immobilière.

• **OPCVM** : la juste valeur correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies ne visent qu'à établir une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse improbable où BPCE Assurances serait amené à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

4.2.5.7. Principes régissant la gestion des placements

Placements admis en représentation des engagements libellés en euros (fonds général)

a) Placements à revenu fixe (obligations et TCN)

Politique générale de risque de crédit

La gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et capacités d'analyse des équipes de recherche « crédit » de Ostrum Asset Management. De même, les limites des émetteurs sont définies et suivies au sein du comité des risques de Ostrum Asset Management. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus général de la gestion du risque de crédit par le Groupe BPCE. Enfin, les résultats des travaux de recherche et d'analyse des portefeuilles des compagnies sont présentés périodiquement au comité de crédit de BPCE Assurances ; celui-ci décide des orientations et/ou inflexions à mettre en oeuvre dans une optique de gestion prudente des risques associés aux placements détenus.

La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires est relativement conservatrice en retenant, à l'achat, presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB. Le portefeuille comporte ainsi un encours peu significatif (1 % du total) de titres relevant de la catégorie « speculative grade », correspondant à des notations allant de CC (350 M€ d'actif net) à BB+.

Au 30 juin 2025, la répartition du portefeuille selon divers axes est la suivante :

Notation de crédit

- Les titres notés entre A et AAA représentent 77 % de l'encours ;
- les titres notés BBB représentent 16 % de l'encours ;
- les titres disposant d'une notation inférieure à BBB représentent 1 % de l'encours ;
- les titres non notés représentent 6 % de l'encours.

Secteur d'activité

- 23 % sont des titres d'émetteurs étatiques, publics ou parapublics ;
- 23 %, des émetteurs industriels ou du secteur des services ;
- 54 %, des émetteurs du secteur financier (dont 83 % notés entre A et AAA).

Titrisations et CLO

Dans le cadre du décret n° 2013-717 du 2 août 2013 qui permet aux compagnies d'investir dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, BPCE Assurances a acquis des parts ou des titres de dettes émis par des fonds communs de titrisation (FCT) pour un montant total de 3 126 M€.

Exposition aux risques bancaire et immobilier

• Les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », « covered bonds », « cedulas », « pfandbrief ») et les garanties qui en découlent (existence de « pools » d'actifs en garantie, sur-couverture des engagements, etc.).

• L'exposition directe au secteur de la construction et immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau. Alternativement, il peut s'agir de groupes diversifiés intervenant notamment dans le domaine des infrastructures et des concessions, dont le profil de risque est jugé satisfaisant.

• L'importance du gisement des émetteurs financiers (banques, caisses d'épargne, sociétés de crédit, structures de refinancement, compagnies d'assurance et de réassurance, etc.) par rapport au gisement total des titres obligataires (hors États et organismes parapublics) conduit inévitablement à l'existence d'encours significatifs sur ce secteur de l'économie. Il convient toutefois de noter que les titres sont acquis en veillant, au-delà de la notation et de la réputation de l'émetteur, à une diversification suffisante des risques en termes géographiques ou de sous-secteur d'activité.

b) OPCVM monétaires et monétaires dynamiques

BPCE Assurances détient un encours d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques de 3 296 M€ de valeur comptable, exclusivement gérés par Ostrum Asset Management. La valorisation de ces titres généralement détenus pour une courte période fait ressortir une plus-value latente globale de 28 M€ sur la base des dernières valeurs liquidatives publiées au 30 juin 2025.

c) Investissements « alternatifs » de BPCE Assurances

Ils sont limités à 958 M€, ce qui représente 1,42 % de la valeur des placements du fonds général.

d) Prêts et pensions de titres

L'objectif des opérations de mise en pension et de prêt de certains titres détenus par les portefeuilles euros est d'apporter une rémunération supplémentaire. Une part significative de ces opérations est réalisée avec des entités du Groupe BPCE, dans le cadre du pilotage global des opérations de trésorerie du Groupe. Pour environ un tiers du volume traité, il s'agit de prêts non garantis par un dépôt d'espèces ou de titres, réalisés avec Natixis ; il en résulte donc un risque de crédit associé à la contrepartie Natixis, soumis à limite. L'autre partie des opérations de prêt de titres est garantie par un dépôt





d'espèces de la contrepartie, ajusté quotidiennement en fonction de la valeur de marché des titres prêtés ; le risque de crédit associé est donc très limité.

Placements admis en représentation des contrats en unités de compte

Il convient de souligner que ces placements sont presque exclusivement composés d'OPCVM soumis à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des marchés financiers.

Compte tenu :

- De l'orientation essentiellement « actions » et/ou « diversifié » des OPCVM détenus,
- De la valeur médiane relativement modeste des encours détenus sur les nombreux OPCVM détenus en représentation des engagements en unités de compte,

Il n'a pas été procédé à des investigations approfondies des valorisations et travaux de valorisation réalisés par les sociétés de gestion et contrôlés par les commissaires aux comptes désignés à la dernière clôture précédant le 30 juin 2025.

4.2.6. Capitaux propres du groupe

La rubrique *Réserve de réévaluation recyclable* est constituée des effets de la réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables, des effets de la réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance (en cas d'activation de l'option de désagrégation (option OCI) sous IFRS 17) et des effets de la réévaluation des instruments dérivés de couverture (couverture de flux de trésorerie).

La rubrique *Autres réserves et OCI non recyclable* est constituée des effets des gains et pertes sur actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, de l'effet de la réévaluation des contrats participatifs directs pour la part non recyclable (sous IFRS 17) et des écarts actuariels liés aux engagements sociaux enregistrés directement en capitaux propres non recyclables conformément à IAS 19 révisée.

La rubrique *Résultats cumulés* comprend les réserves consolidées part du groupe, y compris les acomptes sur dividendes distribués par la holding.

4.2.7. Évaluation des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée

4.2.7.1. Principes généraux

La norme IFRS 17 modifie les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir relatifs aux contrats entrant dans son champ d'application.

4.2.7.2. Champ d'application

La norme IFRS 17 s'applique aux :

- Contrats d'assurance (y compris les traités de réassurance) émis ;
- traités de réassurance cédée ;
- contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire, à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance.

BPCE Assurances est concernée par ces trois typologies de contrats.

4.2.7.3. Modèles de valorisation

En application de la norme IFRS 17, les actifs et passifs d'assurance sont comptabilisés à la valeur courante.

Les actifs et passifs d'assurance sont valorisés selon une approche « *building blocks* » (approche générale), applicable par défaut à tous les contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, avec une adaptation pour les contrats participatifs directs (voir infra). Cette approche exige l'évaluation des provisions techniques comprenant les trois blocs suivants :

- Un premier bloc égal à la valeur actuelle des estimations de flux de trésorerie futurs (*Best Estimate* – BE) ;
- Un ajustement au titre du risque non-financier, afin de tenir compte de l'incertitude relative à ces estimations de flux de trésorerie futurs (*Risk Adjustment* – RA) ;
- Une marge sur service contractuelle (« *Contractual Service Margin* » – CSM).

L'approche générale est retenue en affaires directes par BPCE Assurances, notamment pour les contrats d'assurance des emprunteurs et les contrats de prévoyance individuelle pluriannuels (hors obsèques). Elle est également retenue au titre des principaux traités de réassurance acceptée pour les activités épargne-retraite (avec certaines adaptations pour tenir compte du caractère participatif des contrats, principalement au titre de l'option de désagrégation ou option OCI – voir note 4.4.1).

Le Best Estimate correspond à la valeur actuelle, mesurée à chaque clôture comptable, des estimations de flux de trésorerie futurs (à recevoir et à payer, y compris les primes futures des contrats vigueur et les flux de trésorerie d'acquisition) rattachables à l'exécution des contrats compris dans un horizon (ou « frontière – se référer à la note 4.2.7.4) défini selon les exigences d'IFRS 17, pondérés par leur probabilité de réalisation. Seuls les flux des contrats en vigueur font l'objet d'une évaluation (un groupe de contrats peut néanmoins être reconnu par anticipation lorsque les faits et circonstances indiquent que celui-ci est déficitaire (voir infra)). Ces flux sont actualisés par le biais de taux d'actualisation dont les modalités sont présentées par la suite. La valeur comptable du Best Estimate se décompose en un passif (ou un actif) pour couverture future matérialisant l'engagement au titre des services d'assurance non encore fournis et en un passif (ou un actif) pour sinistres survenus matérialisant l'engagement au titre des sinistres survenus non encore intégralement réglés. Lorsque des options et garanties sont accordées aux assurés, le Best Estimate inclut une évaluation du coût de ces dernières. Enfin, les dettes et créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance sont désormais intégrées à la valeur du Best Estimate.

L'ajustement au titre du risque non-financier correspond à la prise en compte de l'incertitude relative aux estimations des flux de trésorerie futurs inclus dans l'évaluation du Best Estimate. Il est également mesuré à chaque clôture comptable. Le niveau d'ajustement au titre du risque non-financier n'est pas normé. BPCE Assurances a défini ses méthodologies d'ajustement au titre du risque non-financier en fonction des typologies de passifs d'assurance qui présentent des risques différents. L'ajustement au titre du risque non-financier des passifs pour couverture future est fondé principalement sur une méthodologie basée sur un niveau de confiance de type VaR (Value-at-Risk), capitalisant sur le cadre des exigences prudentielles et reposant sur une vision pluriannuelle du risque avec un ultime correspondant à l'extinction du risque. Une diversification inter- et intra-entité est également prise en





compte. L'ajustement pour risque non-financier au titre des passifs pour sinistres survenus, est fondé principalement sur le niveau d'appétence aux risques de BPCE Assurances et correspond à un niveau de confiance déterminé à partir de méthodes de calculs actuarielles.

La CSM représente, à la souscription, la marge attendue sur les contrats, non encore acquise, mesurée pour chaque groupe de contrats d'assurance. Celle-ci est évaluée en date de souscription des contrats puis ajustée dans le temps, notamment pour prendre en compte les éventuelles variations d'hypothèses futures d'origine non-financières (à chaque clôture comptable, les évolutions des hypothèses futures impactent l'évaluation du Best Estimate et du Risk Adjustment, en contrepartie de la CSM lorsqu'elles sont d'origine non-financière et du résultat ou de l'OCI lorsqu'elles sont d'origine financière). Elle est comptabilisée au bilan puis constatée en résultat au rythme des services fournis aux assurés, sur la durée de couverture résiduelle des contrats. L'allocation en résultat de la part de CSM représentative du service rendu sur la période est effectuée par le biais des unités de couverture, représentatives de la durée de couverture des contrats, de la quantité de services fournis et du service rendu par BPCE Assurances aux assurés. Dans le cadre de l'application de l'approche générale aux contrats d'assurance des emprunteurs, les unités de couverture sont définies sur la base du capital restant dû.

Dans le cas où une perte est attendue à la souscription ou au cours de la période de couverture (contrats déficitaires, matérialisant une sortie de trésorerie nette attendue pour l'entité), celle-ci ne fait pas l'objet d'une CSM négative mais est immédiatement comptabilisée en résultat, en contrepartie du passif pour couverture future (de sorte que la valeur comptable totale de ce passif soit égale aux flux de trésorerie d'exécution). Cette perte (nommée « composante de pertes ») fait l'objet d'un suivi spécifique jusqu'à décomptabilisation du contrat ou jusqu'à ce que le contrat redevienne profitable. Tant que le groupe de contrats reste déficitaire, les variations ultérieures du montant de l'élément de perte sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Les taux d'actualisation appliqués à l'estimation des flux de trésorerie futurs doivent refléter la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie, les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance et concorder avec les prix de marché courants observables. Dans le cadre de l'approche générale, le Best Estimate et l'ajustement au titre du risque non-financier sont mesurés sur la base des taux courants (en date de clôture comptable) tandis que la CSM demeure ajustée sur la base des taux d'actualisation déterminés à la date de comptabilisation initiale du groupe de contrats. BPCE Assurances adopte une méthode ascendante (« bottom-up ») pour déterminer ces taux d'actualisation, en retenant une courbe des taux sans risque (basée sur les taux swap interbancaires) à laquelle est ajoutée une prime d'illiquidité, dépendante des caractéristiques et de la liquidité des contrats d'assurance concernés. La courbe des taux sans risque retenue est adaptée de la courbe des taux applicable dans le cadre des exigences prudentielles (les adaptations portent principalement sur les paramètres de liquidité et d'extrapolation au-delà du dernier point liquide).

La prime d'illiquidité est déterminée sur la base d'un portefeuille de référence correspondant aux actifs détenus en couverture des contrats. La méthodologie d'estimation de cette prime diffère selon le type d'actifs :

- la prime d'illiquidité des actifs obligataires est calculée sur la base de l'estimation des spreads du portefeuille obligataire auquel est retranché un coût du risque de crédit ;

- la prime d'illiquidité des actifs non obligataires s'appuie sur la quantification d'une surperformance attribuable aux caractéristiques de liquidité des titres et de leur perspective de gestion.

La prime d'illiquidité estimée sur l'actif est alors ajustée à l'aide d'application de ratios afin de tenir compte des caractéristiques des contrats et d'adossés entre les actifs et les passifs.

Un modèle « *Variable Fee Approach* » (VFA), adapté de l'approche générale, est prescrit obligatoirement pour les contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- Les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat a droit à une participation dans un portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié ;
- L'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part substantielle de la juste valeur des rendements du portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié ;
- Une part substantielle des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié.

Ce modèle est retenu par BPCE Assurances en affaires directes pour évaluer les contrats d'épargne et de retraite ainsi que les contrats obsèques.

Dans le cas de contrats participatifs directs, le service rendu à l'assuré correspond majoritairement à la gestion financière des éléments sous-jacents. Les flux de trésorerie de ces contrats varient en fonction de la performance d'éléments sous-jacents. Ainsi, une augmentation de la valeur des éléments sous-jacents se traduit par une augmentation de l'évaluation des contrats. A contrario, une diminution de la valeur des éléments sous-jacents se traduit par une diminution de l'évaluation des contrats. La variation des éléments sous-jacents vient ajuster la CSM pour la quote-part revenant à l'assureur et impacter le Best Estimate pour la quote-part attribuable aux assurés. La CSM en VFA prend également en compte les variations des hypothèses financières futures et les effets sur le Best Estimate et l'ajustement au titre du risque non-financier de la désactualisation.

Parmi les éléments sous-jacents figurent notamment les éléments attribués aux assurés dans le cadre de la participation aux bénéficiaires (dont notamment la quote-part des actifs financiers et des immeubles de placement en représentation des engagements d'épargne en euros) et les supports en unités de compte (UC).

La majorité des actifs financiers sous-jacents des contrats VFA de BPCE Assurances est valorisée à leur juste valeur par résultat ou par capitaux propres sous IFRS 9. Les immeubles de placement qui relèvent d'IAS 40 sont également mesurés à la juste valeur par résultat comme le permet la norme.

Dans l'approche VFA, le Best Estimate inclut l'évaluation du coût des options et garanties accordées aux assurés. Les passifs d'assurance rendent également compte de la mutualisation entre les portefeuilles de contrats au titre des flux des contrats avec participation directe adossés au fonds général. Les versements libres futurs au titre des contrats en vigueur sont inclus dans l'évaluation du Best Estimate (se référer à la note 4.2.7.4).





Des adaptations aux méthodologies du modèle général ont été retenues concernant les unités de couverture et la courbe des taux pour les contrats éligibles au modèle VFA. Ainsi, les unités de couverture retenues en modèle VFA s'appuient sur les variations des encours des contrats d'épargne des assurés, ajustées pour corriger un effet dit « bow-wave ». Cet effet est engendré par deux éléments comptabilisés en CSM, au titre de la période écoulée :

- la différence entre le taux de rendement des actifs attribuables aux contrats (en monde réel) et celui évalué dans les modèles actuariels (en risque neutre), et
- le relâchement de la valeur temps des options et garanties (TVOG).

Les unités de couverture prenant en compte la correction de l'effet « bow-wave » permettent d'enregistrer en résultat un amortissement de CSM reflétant plus fidèlement le service d'investissement fourni aux assurés au titre de la période écoulée.

Par ailleurs, la courbe des taux s'appuie sur la même méthodologie que celle applicable dans le cadre du modèle général, la prime d'illiquidité étant déterminée en fonction des natures d'actifs financiers sous-jacents aux contrats éligibles à ce modèle.

Enfin l'approche générale est complétée par un modèle optionnel plus simple, basé sur l'allocation des primes (« *Premium Allocation Approach* » – PAA). Il est applicable :

- à l'ensemble des contrats hormis aux contrats participatifs directs, dans la mesure où cette méthode aboutit à un résultat proche de l'approche générale ;
- aux contrats dont la période de couverture est de courte durée (i.e. sur une période inférieure à 12 mois).

Ce modèle est retenu en affaires directes pour les contrats de prévoyance individuelle annuels et pour l'ensemble des contrats dommages (IARD - incendies, accidents et risques divers).

Le passif initial pour couverture future comptabilisé est égal aux primes reçues (ainsi, aucune CSM n'est comptabilisée). Les primes sont par la suite étalées et comptabilisées en compte de résultat en fonction de l'écoulement du temps. Les frais d'acquisition encourus peuvent être comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils surviennent ou au fur et à mesure de la période de couverture. Les passifs pour sinistres survenus non encore intégralement réglés et ceux comptabilisés au titre des groupes de contrats déficitaires demeurent néanmoins évalués selon les dispositions du modèle général. Les passifs d'assurance ne sont actualisés que si l'effet du passage du temps est significatif, notamment au titre des passifs pour sinistres survenus (Best Estimate et Ajustement au titre du risque non-financier). Dans le cas des contrats de BPCE Assurances éligibles à l'approche PAA, les passifs pour couverture future ne font pas l'objet d'une actualisation dans la mesure où l'effet du passage du temps n'est pas significatif (contrat d'une durée inférieure à 12 mois). Seuls les passifs pour sinistres survenus font l'objet d'une actualisation. Les dispositions concernant l'évaluation de l'ajustement pour risque au titre des passifs pour sinistres survenus sont similaires à celles applicables dans le cadre du modèle général.

4.2.7.4. Frontière des contrats et dates de comptabilisation et décomptabilisation des contrats

Frontière des contrats (horizon)

Sous IFRS 17, les flux de trésorerie sont inclus dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels existant au cours de la période de reporting pour laquelle l'entité peut contraindre l'assuré à payer les primes ou à une obligation substantielle de lui fournir des services. Une obligation substantielle de fournir des services prévus dans un contrat d'assurance cesse notamment lorsque l'entité a la capacité pratique de réévaluer les risques assurés et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.

BPCE Assurances a analysé de manière détaillée les caractéristiques de ses contrats afin de déterminer les flux de trésorerie inclus dans le périmètre de ses contrats d'assurance qui déterminent l'horizon (ou « frontière » des contrats). A ce titre, sur la base des exigences d'IFRS 17, BPCE Assurances :

- Intègre dans la frontière des contrats d'épargne les versements libres futurs au titre des contrats en vigueur en date de reporting ;
- Ne dissocie pas les phases de constitution et de restitution des contrats de retraite ;
- Retient une frontière des contrats basée sur le terme des contrats sous-jacents pour le périmètre assurance des emprunteurs.

Dates de comptabilisation et de décomptabilisation des contrats

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ; et
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Seuls les contrats qui satisfont individuellement aux critères de comptabilisation ci-dessus à la fin de la période de reporting sont inclus dans le groupe de contrats. Dans le cas contraire, ces contrats seront inclus dans le groupe de contrats au cours des périodes comptables ultérieures.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé dans les cas suivants :

- lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire, ou qu'elle est acquittée, ou résiliée ;
- lorsqu'il fait l'objet d'un transfert sortant (transfert à une tierce partie) ;
- lorsque les conditions d'un contrat sont substantiellement modifiées, entraînant un changement au titre de la comptabilisation de ce contrat comme si ces nouvelles conditions avaient toujours existé (classification différente, modèle d'évaluation différent...). Dans ce cas, un nouveau contrat basé sur les conditions modifiées est alors comptabilisé en remplacement du contrat initial (qui est alors décomptabilisé).





Le premier des trois cas mentionnés ci-dessus est celui qui survient communément dans le cadre de l'activité de BPCE Assurances. Dans ce cas, la décomptabilisation du contrat d'assurance conduit à éliminer le Best Estimate et l'Ajustement au titre du risque non-financier, en contrepartie de la CSM du groupe de contrats, sans générer un effet direct et immédiat en résultat.

4.2.7.5. Niveau d'agrégation des contrats

La norme définit le niveau de regroupement des contrats, à la maille « groupe de contrats », à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur CSM.

La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire des contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Ensuite, chaque portefeuille est divisé en trois parties en fonction de leur profil de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont, lors de leur comptabilisation initiale, pas de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- les autres contrats du portefeuille.

Enfin, la norme telle que publiée par l'IASB introduit le principe de « cohortes annuelles » interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Un groupe de contrats correspond donc au regroupement de contrats d'un même portefeuille, d'un même profil de profitabilité et d'une même cohorte.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exemption optionnelle de l'application de cette règle pour les contrats suivants :

- les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux ;
- les groupes de contrats d'assurance qui sont gérés sur plusieurs générations de contrats et remplissant certaines conditions et pour lesquels l'application de l'ajustement égalisateur (matching adjustment) a reçu l'accord des autorités de contrôle.

Cette exemption sera réexaminée avant la fin de l'année 2027, sur la base des résultats de la revue, par l'IASB, de la mise en œuvre d'IFRS 17.

BPCE Assurances applique l'option d'exemption d'application des cohortes annuelles aux contrats d'épargne-retraite et aux contrats obsèques.

La classification par portefeuilles retenue par BPCE Assurances a été réalisée en cohérence avec les exigences d'IFRS 17 ainsi qu'avec la segmentation interne et la manière dont les contrats sont gérés. BPCE Assurances retient le contrat comme niveau élémentaire sous IFRS 17. Ainsi, aucune désagrégation au titre des différentes garanties incluses au sein d'un contrat n'a été effectuée. Le regroupement par niveaux homogènes de profitabilité a été réalisé à la suite d'études menées sur la base d'informations et de critères disponibles en interne, tels que les produits, les contrats et les assurés.

4.2.7.6. Dispositions spécifiques aux traités de réassurance cédée

IFRS 17 exige une analyse, évaluation et comptabilisation distincte des contrats d'assurance directe (et traités de réassurance acceptée) des traités de réassurance cédée.

Ces exigences entraînent l'évaluation d'un Best Estimate, d'un ajustement au titre du risque non-financier, et d'une CSM, spécifiques aux traités de réassurance cédés.

Les hypothèses retenues pour évaluer le Best Estimate des traités de réassurance cédée doivent concorder avec celles retenues pour évaluer le Best Estimate au titre des groupes de contrats d'assurance directe sous-jacents. Celui-ci doit également refléter l'effet du risque de non-exécution de la part de l'émetteur du traité de réassurance, portant principalement sur le risque de crédit du réassureur et le risque de litige. BPCE Assurances considère ce risque nul compte tenu des mécanismes de garantie inclus dans les traités de réassurance cédée, couvrant les engagements techniques.

L'ajustement au titre du risque non-financier doit correspondre au montant du risque transféré par le titulaire du traité de réassurance cédée à l'émetteur de ce dernier. BPCE Assurances considère que le risque non-financier est faiblement significatif sur le portefeuille de traités de réassurance cédée.

Au titre des traités de réassurance cédée, la CSM peut représenter un coût ou un gain de réassurance (ainsi, les dispositions relatives aux contrats déficitaires ne s'appliquent pas dans le cas des traités de réassurance cédée). Cependant, lorsque les contrats sous-jacents aux traités de réassurance sont déficitaires, un produit est comptabilisé en résultat au titre des contrats de réassurance cédée (nommé « composante recouvrement de perte »), matérialisant la participation du réassureur aux pertes. La CSM cédée (qu'elle soit représentative d'un coût ou d'un gain de réassurance) est reconnue en résultat sur la durée de couverture des traités de réassurance cédée (et non sur la durée de couverture des contrats sous-jacents) et sur la base d'unités de couverture qui doivent refléter les services reçus des réassureurs. Au titre du principal traité de réassurance cédée, les unités de couverture s'appuient sur les variations des encours des contrats cédés.

Le modèle VFA n'étant pas applicable aux traités de réassurance, seuls, le modèle général et le modèle PAA peuvent être appliqués. Les traités de réassurance cédée de BPCE Assurances ont été évalués en modèle général (notamment au titre du principal traité des activités épargne-retraite) ou en modèle PAA (notamment au titre de l'ensemble des traités en dommages), en fonction de leur horizon déterminé selon IFRS 17. Les critères d'éligibilité au modèle PAA sont identiques à ceux applicables aux contrats d'assurance (se référer à la note 4.2.7.3). Cet horizon a été défini au titre de chacun des traités de réassurance cédée. Cet horizon peut donc différer de celui applicable au titre des contrats d'assurance directe sous-jacents à ces traités. Ainsi, les modèles comptables applicables aux traités de réassurance cédée peuvent différer de ceux retenus au titre des contrats d'assurance directe sous-jacents.

Les principes relatifs au niveau d'agrégation des contrats demeurent identiques à ceux applicables aux contrats d'assurance directe (se référer à la note 4.2.7.5), toutefois les références faites aux contrats déficitaires (au titre des contrats d'assurance directe) sont remplacées par des références aux contrats donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale.





Au titre des traités de réassurance cédée, BPCE Assurances retient le principe suivant : à chaque traité de réassurance cédée correspond un portefeuille IFRS 17.

IFRS 17 prévoit que l'entité comptabilise un groupe de contrats de réassurance cédée selon les règles suivantes :

- le cas général dans lequel la date de première comptabilisation correspond au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance cédée ;
- dans le cas des traités proportionnels, la date de première comptabilisation est repoussée à la date de comptabilisation des contrats sous-jacents, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance cédée ;
- enfin, dans le cas où les contrats d'assurance sous-jacents sont déficitaires, la date de première comptabilisation correspond à la date de reconnaissance de la composante de pertes, sous réserve que le contrat de réassurance cédée ait été préalablement signé à cette date.

Enfin, les dettes et créances nées des opérations de réassurance cédée (y compris les dettes pour dépôt espèces et comptes courants de réassurance) sont désormais intégrées à la valeur du Best Estimate.

4.2.7.7. Hypothèses clés et jugements

Principes généraux

Aux fins de l'application d'IFRS 17, l'évaluation des passifs d'assurance est réalisée en retenant des techniques d'estimation, jugements et hypothèses (notamment des lois de sinistralité, de mortalité, généralement fondées sur des données historiques, et des hypothèses de frais et de commissions). Plus spécifiquement pour l'évaluation des contrats d'épargne et de retraite sont également prises en compte des lois de rachat et de versements libres futurs.

IFRS 17 ne prescrit pas les unités de couverture à appliquer. Il convient de faire appel au jugement et à des estimations afin de refléter au mieux le service rendu sur la période. Certains critères doivent néanmoins être pris en compte pour déterminer les unités de couverture : la durée de couverture probable pour chaque contrat, la quantité de services mesurée au regard du service rendu du point de vue de l'assuré, et le service rendu qui se définit comme le fait pour l'assureur de se tenir prêt à couvrir un événement assuré.

Les hypothèses et jugements appliqués en matière de calcul de l'ajustement pour risque non-financier se traduisent pour BPCE Assurances par un niveau de confiance de 80% au 30 juin 2025, identique à celui du 31 décembre 2024.

La courbe des taux retenue pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance, au titre des périmètres significatifs tels que les portefeuilles d'épargne-retraite, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Devise	30/06/2025					31/12/2024				
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Euro	2,72 %	3,00 %	3,36 %	3,59 %	3,41 %	3,19 %	3,11 %	3,23 %	3,22 %	2,97 %

4.2.7.8. Impacts sur la présentation des états financiers

IFRS 17 introduit de nouvelles exigences en termes de présentation des états financiers, principalement au titre du compte de résultat (se référer à la note 4.4).

4.2.7.9. Autres Éléments relatifs à IFRS 17

Le 12 septembre 2023, l'IFRIC a conclu sur le rattachement des primes à recevoir via un intermédiaire quand le paiement par l'assuré a déjà fait naître une obligation chez l'assureur. BPCE Assurances applique IFRS 17 au titre de ces Éléments.

4.2.8. Avantages du personnel

Régimes supplémentaires de retraite

BPCE Assurances a mis en place pour ses filiales françaises un régime de retraite à cotisations définies de type article 83 au bénéfice de ses salariés, souscrit auprès d'un assureur tiers. Les cotisations versées alimentent un compte individuel par salarié et sont capitalisées.

4.2.9. Dettes subordonnées

Les règles de classement et d'évaluation figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception de celles applicables aux passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre sont enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les titres et dettes subordonnés sont présentées au bilan dans l'agrégat *Dettes de financement*, que leur durée soit déterminée ou indéterminée.

Ils sont comptabilisés au coût amorti, BPCE Assurances n'appliquant pas l'option juste valeur (cela est également le cas au titre de tous les passifs financiers).

Les charges de financement sont présentées dans le poste *Charges des placements* du compte de résultat.

4.3. DETTES ENVERS LES PORTEURS DE PARTS D'OPCVM CONSOLIDÉS

Selon IAS 32.18, le capital émis par un OPCVM ne correspond pas à la notion de capital mais à celle de dettes. Ainsi, les « intérêts minoritaires » des OPCVM consolidés sont enregistrés dans une rubrique spécifique des *Autres passifs*.

4.4. COMPTE DE RÉSULTAT

4.4.1. Principes comptables IFRS 17

IFRS 17 introduit la présentation de nouveaux agrégats au compte de résultat, notamment la distinction entre un résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

La norme exige également une présentation distincte de ces agrégats au titre des traités de réassurance cédée.

IFRS 17 exige la distinction entre les flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des contrats et ceux non-attribuables. En effet, seuls les flux de trésorerie attribuables





à l'exécution des contrats sont intégrés à la valorisation des passifs et présentés au sein des agrégats exigés par IFRS 17 (se référer à la note 4.2.7.3).

La composante investissement (qui correspond aux sommes que l'entité est tenue de rembourser au titulaire de police en vertu d'un contrat d'assurance en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non) est exclue du compte de résultat. La composante investissement concerne principalement les contrats valorisés en VFA. Au titre de ces contrats, celle-ci est appréciée du point de vue de la collectivité des assurés.

La norme offre la possibilité de ventiler entre produits ou charges financières et capitaux propres (option de désagrégation ou option OCI) les produits ou charges financières d'assurance de la période afin d'apporter une meilleure cohérence en résultat entre les impacts des actifs financiers et des passifs d'assurance. Pour les contrats évalués selon l'approche générale ou l'approche PAA, cela conduit à présenter en résultat la désactualisation au taux d'origine (ou sur la base du taux d'intérêt effectif pour les contrats et traités de réassurance participatifs non éligibles au modèle VFA) et en capitaux propres les variations des taux d'actualisation courants. Pour les contrats participatifs directs (VFA), l'option se traduit par la possibilité d'enregistrer dans le poste charges financières d'assurance un montant égal, de sens opposé, au montant des revenus financiers des éléments sous-jacents des contrats. La charge financière résiduelle est comptabilisée directement en capitaux propres. Cette option s'applique par portefeuille

Pour les contrats d'assurance émis, BPCE Assurances applique cette option systématiquement en approche VFA et majoritairement en approche générale et en approche PAA. Il l'applique également à certains traités de réassurance cédée.

Pour les contrats participatifs directs évalués en approche VFA, la norme permet sur option (option d'atténuation des risques) de :

- réduire les décalages entre la valorisation des dérivés et instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur par résultat, utilisés comme éléments de couverture et la valorisation des éléments financiers couverts qui serait affectée par CSM si cette option n'existait pas ; ou
- réduire les décalages entre les variations d'origine financière affectant des traités de réassurance cédée qui impactent le résultat ou l'OCI (impossibilité d'appliquer l'approche VFA en réassurance) alors que les variations d'origine financière des contrats VFA couverts sont affectées à la CSM.

BPCE Assurances active cette option sur le périmètre épargne au titre de la couverture apportée par les principaux traités de cession.

BPCE Assurances a choisi de ventiler la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits ou charges financières d'assurance comme le permet la norme IFRS 17.

4.4.2. Produits des activités d'assurance

Les produits des contrats d'assurance émis (y compris traités de réassurance acceptée) reflètent la prestation de services d'assurance et d'investissement fournie au cours de l'exercice. En conséquence, hormis en approche PAA, les primes n'apparaissent plus en compte de résultat.

Cet agrégat intègre pour les contrats évalués selon l'approche générale et l'approche VFA :

- le relâchement des prestations et charges estimées de la période (à l'exclusion des composantes investissement) ;
- la reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier ;
- l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus sur la période ;
- l'amortissement des flux de trésorerie d'acquisition ;
- les autres éléments du revenu dont notamment les écarts d'expérience sur primes relatifs aux services courant et passés.

L'agrégat comprend pour les contrats évalués selon l'approche PAA, le montant des primes attendues affectées à la période.

4.4.3. Charges afférentes aux contrats d'assurance émis

Les charges afférentes aux contrats d'assurance émis (y compris traités de réassurance acceptée) comprennent :

- Les prestations et charges encourues (à l'exclusion des remboursements de composantes d'investissement). Elles incluent notamment les charges de sinistres, les commissions de gestion attribuables et la part attribuable aux contrats d'assurance émis des frais généraux ;
- La constatation et la reprise de composante onéreuse, c'est à dire les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes ;
- L'amortissement des frais d'acquisition et les écarts d'expérience (différence entre les montants estimés et les montants réels) sur frais d'acquisition au titre des services passés et de la période courante.

4.4.4. Produits et charges afférents aux contrats de réassurance cédée

La norme IFRS 17 exige que les agrégats au titre des traités de réassurance cédée soient présentés séparément des produits et charges afférents aux contrats d'assurance émis.

Les produits et charges afférents aux activités de réassurance cédée intègrent donc :

- d'une part, les charges de cession (coût de la réassurance) ;
- d'autre part, les produits de cession (sommes recouvrables auprès des réassureurs).

4.4.5. Produits des placements nets de charges

La rubrique regroupe les produits des placements nets de charges évalués selon la norme IFRS 9 et le résultat net des immeubles de placement d'assurance qui relèvent d'IAS 40.

Les principes comptables applicables en IFRS 9 sont présentés en note 4.2.5.

Au titre des actifs financiers à la juste valeur par résultat :

- les variations de juste valeur de la période, les intérêts, dividendes, gains ou pertes de cessions sur ces instruments sont enregistrés au compte de résultat dans le poste *Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Au titre des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables :





- les revenus courus ou acquis sur les instruments de dettes sont enregistrés au compte de résultat dans le poste *Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif* ;

- en cas de cession, les variations de juste valeur sont transférées dans le poste *Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres* du compte de résultat.

Au titre des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables :

- seuls les dividendes affectent le résultat dès lors qu'ils correspondent à un retour sur l'investissement. Ils sont alors enregistrés dans le poste *Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres* du compte de résultat.

Au titre des actifs au coût amorti :

- les revenus de ces actifs sont présentés au compte de résultat dans le poste *Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif*.

Au titre des instruments dérivés :

- leurs variations passent par le résultat, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture désignés comme tels et efficaces (se référer à la partie 4.2.5.3) ;

- les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans le poste *Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les charges de financement sont présentées au sein du poste des charges des placements.

Les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées au compte de résultat au poste *Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres*.

4.4.6. Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat comprennent notamment :

- l'effet de désactualisation qui correspond à la désactualisation des contrats au taux courant de début de période pour les contrats évalués en approche générale et en approche PAA ;

- l'effet du changement de taux d'actualisation courant et d'environnement économique pour les contrats évalués en approche générale et en approche PAA ;

- les produits ou charges financières d'assurance pour les contrats participatifs directs (VFA) qui correspondent à la variation de juste valeur des Éléments sous-jacents ;

- l'effet de l'option de l'atténuation des risques (voir note 4.4.1) qui se traduit en modèle VFA par une comptabilisation en résultat d'un élément qui, sans cette option, serait imputé à la CSM ;

- les reclassements des Éléments comptabilisés en résultat net vers les capitaux propres au titre de l'application de l'option désagrégation ou option OCI (voir note 4.4.1).

Les produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres sont le reflet de l'application de l'option de désagrégation.

4.4.7. Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée

Ce poste reprend pour les traités de réassurance cédée des agrégats identiques à ceux figurant dans les produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis à l'exclusion de ceux concernant l'approche VFA qui n'est pas applicable en réassurance.

4.4.8. Frais généraux et commissions

Principes

IFRS 17 exige la distinction entre les flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des contrats et ceux non-attribuables. En effet, seuls les flux de trésorerie attribuables à l'exécution des contrats sont intégrés à la valorisation des passifs et présentés au sein des agrégats exigés par IFRS 17 (voir note 4.2.7.3).

La problématique de distinction entre les flux de trésorerie attribuables et ceux non-attribuables porte principalement sur les frais généraux. Le caractère attribuable des frais généraux n'étant pas défini dans la norme IFRS 17, celui-ci a été déterminé sur la base d'une allocation des frais selon une méthode systématique et rationnelle.

Une partie des frais attribuables est qualifiée de frais d'acquisition sous IFRS 17. Ceux-ci sont étalés sur la durée de vie des contrats selon des critères qui reflètent l'écoulement du temps. BPCE Assurances retient un rythme d'amortissement des frais d'acquisition identique à celui de la CSM (unités de couverture identiques pour l'amortissement de la CSM et des frais d'acquisition). Au titre des groupes de contrats évalués en modèle PAA, les frais d'acquisition sont étalés sur la période de couverture des contrats, au même rythme que les primes.

BPCE Assurances n'a engagé aucun flux de trésorerie d'acquisition avant le début de la période de couverture des groupes de contrats (nommés *Flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture*).

Présentation dans le compte de résultat

La norme IFRS 17 prévoit que les charges directement attribuables aux contrats d'assurance soient présentées au sein du poste « charges afférentes aux activités d'assurance ».

Les frais généraux non attribuables sont quant à eux présentés au sein du poste *Frais généraux de l'activité d'assurance non attribuables aux contrats d'assurance et de réassurance cédée*.

Les frais d'acquisition (en approche générale et en modèle VFA) ont une mécanique comptable spécifique via un ajustement permettant de réintégrer leur amortissement dans les postes *Produits des activités d'assurance* et *Charges afférentes aux activités d'assurance* du compte de résultat.

4.4.9. Impôt sur les résultats

Au titre de l'exercice 2025, le taux normal de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés établies en France est fixé à 25 %.

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur. La charge comptabilisée comprend la contribution sociale de 3,3 % instituée par la loi 99-1140 du 29 décembre 1999.

La loi de finances pour 2025 a instauré une Contribution Exceptionnelle sur les Bénéfices des Grandes Entreprises (surtaxe IS) dont l'assiette correspond à la moyenne de l'impôt sur les bénéfices dus au titre des exercices 2025



et 2024. La Contribution calculée sur la base de l'impôt sur les bénéfices 2024 est constatée dans sa totalité lors de ce premier semestre. En effet, la Contribution Exceptionnelle dont l'assise est constituée par l'impôt sur les bénéfices de l'année 2024, et déconnectée du résultat fiscal 2025, est assimilée à un événement ponctuel au sens d'IAS 34. Conformément aux principes d'IAS 34, seule la Contribution Exceptionnelle au titre de l'impôt sur les bénéfices de l'année 2025 est prise en compte dans le calcul du taux effectif d'impôt au 30 juin 2025 dans le cadre de l'estimation de ce taux dans une vision annuelle du résultat 2025.

Quant à la filiale luxembourgeoise, BPCE Life, le taux d'impôt s'établit à 23,87 % (24.94% au 31 décembre 2024).

En application de la norme IAS 20 - Comptabilisation des subventions publiques, le crédit d'impôt de recherche est classé en *Frais généraux de l'activité d'assurance non attribuables aux contrats d'assurance et de réassurance cédée*.

4.5. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'activité présentés dans les comptes consolidés sont :

- l'activité Vie, Épargne et Retraite ;
- l'activité Prévoyance (comprenant l'activité Assurance des emprunteurs – ADE) ;
- l'activité Dommages (dommages aux biens, pertes pécuniaires, santé et garantie accidents de la vie).

Ils correspondent à des natures de produits et des environnements réglementaires différents et sont identiques à ceux utilisés dans les états de synthèse à destination du management.

Les secteurs géographiques de BPCE Assurances sont :

- la France ;
- le Luxembourg (y compris la succursale française de la filiale luxembourgeoise).

4.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté sous le format de l'approche indirecte. Les flux sont présentés nets de réassurance.



5. Notes sur les instruments financiers

5.1. NOTES RELATIVES AUX MONTANTS COMPTABILISÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

5.1.1. Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif

(en k€)	30/06/2025	30/06/2024
Prêts et créances	36 634	133 776
Actifs financiers au coût amorti	36 634	133 778
Obligations	422 340	397 057
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	422 340	397 057
Total des produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif	458 974	530 835

5.1.2. Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en k€)	30/06/2025	30/06/2024
Prêts et créances	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coûts amorti	-	-

5.1.3. Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	30/06/2025	30/06/2024
Obligations	15 246	(18 179)
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes	15 246	(18 179)
Actions et autres titres de capitaux propres	3 055	1 207
Titres de participation		
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres (dividendes)	3 055	1 207
Total des gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	18 301	(16 972)

5.1.4. Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en k€)	30/06/2025	30/06/2024
Résultats sur placements financiers hors placements financiers en UC	707 243	630 190
Résultats sur placements financiers en UC	507 769	520 257
Résultats sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	1 215 012	1 150 447
Résultats sur instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Résultats sur instruments dérivés	21 521	(129 454)
Résultats sur opérations de change	27 786	42 774
Total des gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 264 319	1 063 767

5.1.5. Produits des immeubles de placement

(en k€)	30/06/2025	30/06/2024
Produits des immeubles de placement au coût amorti	-	-
Produits des immeubles de placement à la juste valeur par résultat	31 894	34 605
Total des produits des immeubles de placement	31 894	34 605



5.1.6. Charges des placements

(en k€)	30/06/2025	30/06/2024
Charges des placements sur immobilier de placement	(14 490)	(15 804)
Charges des placements sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	(26 632)	(31 083)
Charges des placements sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Charges des placements sur actifs financiers au coût amorti	(16 382)	(8 079)
Charges de financement	(28 930)	(27 941)
Frais de gestion des placements non ventilés	(8 922)	(8 742)
Total des charges des placements	(95 356)	(91 649)

5.2. NOTES RELATIVES AUX MONTANTS COMPTABILISÉS AU BILAN

5.2.1. Immobilier de placement

(en k€)	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeurs	Valeur nette
Immeubles de placement au coût amorti	153 795	(16 666)	137 129	153 502	(16 399)	137 103
Immeubles de placement à la juste valeur par résultat	968 712	-	968 712	927 208	-	927 208
Immeubles de placement en UC	298 769	-	298 769	322 188	-	322 188
Total immobilier de placement ⁽¹⁾	1 421 276	(16 666)	1 404 610	1 402 898	(16 399)	1 386 499

(1) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 1 233 478 k€.

Les immeubles de placement sont classés en niveau 2 de hiérarchie de la juste valeur des placements (techniques de valorisation utilisant des données observables).

5.2.2. Placements évalués à la juste valeur par résultat

(en k€)	30/06/2025			31/12/2024		
	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers à la juste valeur sur option	Total	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers à la juste valeur sur option	Total
Instruments de dettes	22 443 145	-	22 443 145	19 045 423	-	19 045 423
Obligations	10 210 691	-	10 210 691	9 291 234	-	9 291 234
OPCVM	12 232 454	-	12 232 454	9 754 189	-	9 754 189
Instruments de capitaux propres	3 222 779	-	3 222 779	2 812 091	-	2 812 091
Actions et autres titres de capitaux propres	3 030 914	-	3 030 914	2 624 644	-	2 624 644
Titres de participation	191 865	-	191 865	187 447	-	187 447
Placements financiers en UC	40 811 450	-	40 811 450	38 028 985	-	38 028 985
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total des placements évalués à la juste valeur par résultat	66 477 374	-	66 477 374	59 886 499	-	59 886 499

BPCE Assurances ne détient pas d'actifs financiers pouvant être classés en tant qu'actifs financiers relevant d'une activité de transaction.



5.2.3. Placements à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2025			31/12/2024		
	Instruments financiers de dettes basiques détenus dans un modèle de collecte et de vente	Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres	Total	Instruments financiers de dettes basiques détenus dans un modèle de collecte et de vente	Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres	Total
(en k€)						
Instruments de dettes	38 176 399	-	38 176 399	38 277 667	-	38 277 667
Obligations	38 176 399	-	38 176 399	38 277 667	-	38 277 667
Instruments de capitaux propres	-	101 304	101 304	-	73 954	73 954
Actions et autres titres de capitaux propres	-	92 238	92 238	-	65 220	65 220
Titres de participation	-	9 066	9 066	-	8 734	8 734
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total des placements à la juste valeur par capitaux propres	38 176 399	101 304	38 277 703	38 277 667	73 954	38 351 621

5.2.4. Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2025				
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période	
		Instruments de capitaux propres détenus à la date de clôture	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession
(en k€)					
Actions et autres titres de capitaux propres	92 238	6 071	39	381	-
Titres de participation	9 066	-	-	-	-
Total des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	101 304	6 071	39	381	-

	31/12/2024				
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période	
		Instruments de capitaux propres détenus à la date de clôture	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession
(en k€)					
Actions et autres titres de capitaux propres	65 220	3 039	43	-	(142)
Titres de participation	8 734	-	-	-	-
Total des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	73 954	3 039	43	-	(142)



5.2.5. Placements évalués au coût amorti

(en k€)	30/06/2025	31/12/2024
Prêts et créances	2 307 631	2 304 380
Total des placements évalués au coût amorti	2 307 631	2 304 380

dont dépréciations pour pertes de crédit attendues : - 406 k€

5.2.6. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

Techniques utilisées pour déterminer la juste valeur

Concernant les principes fondamentaux de valorisation des placements, on se référera à la note 4.2.5.

BPCE Assurances applique la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13.

Les trois niveaux utilisés pour classer les placements en fonction de leur méthode de valorisation sont définis comme suit :

- Niveau 1 : la valeur correspond d'une part à des prix cotés sur un marché actif pour un titre identique et, d'autre part, aux titres à revenu fixe dont les cours sont évalués par au moins 5 contributeurs du marché ;
- Niveau 2 : la valeur correspond d'une part aux titres dont le prix est calculé sur la base de la valeur de paramètres de marché à la date d'évaluation, pour des titres similaires, et d'autre part, aux titres à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par 2 à 4 contributeurs du marché ;
- Niveau 3 : la valeur correspond d'une part aux titres à revenu fixe dont les cours sont évalués par un seul contributeur du marché, et d'autre part, en l'absence de prix de marché directement observable, aux titres dont le prix est calculé sur la base d'hypothèses que les intervenants de marché seraient susceptibles d'utiliser pour valoriser un titre similaire.

La majorité des instruments financiers comptabilisés en juste valeur sont évalués à leur cotation (niveau 1). Les titres dont la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation, faisant référence à des données de marché ou non, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les placements en représentation des contrats en unités de compte sont majoritairement des OPCVM. La juste valeur retenue correspond à la valeur liquidative communiquée par le gérant du fonds, classée en niveau 1.





5.2.6.1. Hiérarchie de la juste valeur des placements et passifs financiers évalués à la juste valeur

(en k€)	30/06/2025			
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments de dettes	8 065 911	3 181 561	11 195 673	22 443 145
Obligations	136 685	2 717 149	7 356 857	10 210 691
OPCVM	7 929 226	464 412	3 838 816	12 232 454
Instruments de capitaux propres	1 688 986	62 510	1 471 283	3 222 779
Actions et autres titres de capitaux propres	1 688 986	62 510	1 279 418	3 030 914
Titres de participation	-	-	191 865	191 865
Placements financiers en UC	21 405 670	16 868 290	2 537 490	40 811 450
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	31 160 567	20 112 361	15 204 446	66 477 374
Instruments de dettes	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option ⁽²⁾	-	-	-	-
Instruments de dettes	35 652 598	404 187	2 119 614	38 176 399
Obligations	35 652 598	404 187	2 119 614	38 176 399
OPCVM	N/A	N/A	N/A	-
Instruments de capitaux propres	90 407	-	10 897	101 304
Actions et autres titres de capitaux propres	90 407	-	1 831	92 238
Titres de participation	-	-	9 066	9 066
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾	35 743 005	404 187	2 130 511	38 277 703
Instruments dérivés actifs	-	282 380	-	282 380
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	66 903 572	20 798 928	17 334 957	105 037 457
Instruments dérivés passifs	-	140 549	-	140 549
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	140 549	-	140 549

(1) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 21 075 412 k€ (hors placements UC).

(2) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 0 k€.

(3) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 35 284 658 k€.



(en k€)	31/12/2024			
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments de dettes	5 922 542	3 611 460	9 511 421	19 045 423
Obligations	215 958	3 485 352	5 589 924	9 291 234
OPCVM	5 706 584	126 108	3 921 497	9 754 189
Instruments de capitaux propres	1 582 163	57 176	1 172 752	2 812 091
Actions et autres titres de capitaux propres	1 582 163	57 176	985 305	2 624 644
Titres de participation	-	-	187 447	187 447
Placements financiers en UC	20 084 199	15 718 702	2 226 084	38 028 985
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	27 588 904	19 387 338	12 910 257	59 886 499
Instruments de dettes	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option ⁽²⁾	-	-	-	-
Instruments de dettes	35 298 249	657 160	2 322 258	38 277 667
Obligations	35 298 249	657 160	2 322 258	38 277 667
OPCVM	N/A	N/A	N/A	-
Instruments de capitaux propres	63 913	-	10 041	73 954
Actions et autres titres de capitaux propres	63 913	-	1 307	65 220
Titres de participation	-	-	8 734	8 734
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾	35 362 162	657 160	2 332 299	38 351 621
Instruments dérivés actifs	-	81 755	-	81 755
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	62 951 066	20 126 253	15 242 556	98 319 875
Instruments dérivés passifs	-	93 635	-	93 635
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	93 635	-	93 635

(1) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 20 957 985 k€ (hors placements UC).

(2) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 0 k€.

(3) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 35 636 070 k€.



5.2.6.2. Analyse des placements et passifs financiers classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Événements de gestion de la période		Transferts de la période		Autres variations	30/06/2025	
	Au compte de résultat		En capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	Vers une autre catégorie comptable	De et vers un autre niveau			
	01/01/2025	Sur les opérations en vie à la clôture								Sur les opérations sorties du bilan à la clôture
(en k€)										
Actifs financiers										
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de dettes	9 511 421	(141 951)	6 690	2 260 421	(679 596)	(9 769)	248 457	-	11 195 673	
Obligations	5 589 924	(71 494)	15 021	1 740 458	(165 509)	-	248 457	-	7 356 857	
OPCVM	3 921 497	(70 457)	(8 331)	519 963	(514 087)	(9 769)	-	-	3 838 816	
Instruments de capitaux propres	1 172 752	275 188	6 854	1 662	1	9 763	-	5 063	1 471 283	
Actions et autres titres de capitaux propres	985 305	270 736	6 889	1 662	-	9 763	-	5 063	1 279 418	
Titres de participation	187 447	4 452	(35)	-	1	-	-	-	191 865	
Placements financiers en UC	2 226 084	(144 697)	(3 416)	305 863	(224 657)	-	378 313	-	2 537 490	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	12 910 257	(11 460)	10 128	-	2 567 946	(904 252)	(6)	626 770	5 063	15 204 446
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de dettes	2 322 258	(151 430)	3	2 881	51 980	(76 920)	-	(29 159)	-	2 119 614
Obligations	2 322 258	(151 430)	3	2 881	51 980	(76 920)	-	(29 159)	-	2 119 614
Instruments de capitaux propres	10 041	-	-	(132)	165	-	-	823	-	10 897
Actions et autres titres de capitaux propres	1 307	-	-	(83)	165	-	-	823	(381)	1 831
Titres de participation	8 734	-	-	(49)	-	-	-	-	381	9 066
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 332 299	(151 430)	3	2 749	52 145	(76 920)	-	(28 336)	-	2 130 511
Instruments dérivés actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	15 242 556	(162 867)	10 131	2 749	2 620 091	(981 172)	(6)	598 434	5 063	17 334 957
Instruments dérivés passifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Événements de gestion de la période		Transferts de la période		Autres variations	31/12/2024	
	Au compte de résultat		En capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	Vers une autre catégorie comptable	De et vers un autre niveau			
	01/01/2024	Sur les opérations en vie à la clôture								Sur les opérations sorties du bilan à la clôture
(en k€)										
Actifs financiers										
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de dettes	6 433 558	126 309	(41 401)	3 202 189	(264 856)	-	55 622	-	9 511 421	
Obligations	2 809 162	59 866	737	2 781 600	(113 411)	(3 652)	55 622	-	5 589 924	
OPCVM	3 624 396	66 443	(42 138)	420 589	(151 445)	3 652	-	-	3 921 497	
Instruments de capitaux propres	1 233 452	(95 451)	(28 047)	172 226	(121 928)	-	-	12 500	1 172 752	
Actions et autres titres de capitaux propres	1 056 709	(93 655)	(28 047)	172 226	(121 928)	-	-	-	985 305	
Titres de participation	176 743	(1 796)	-	-	-	-	-	12 500	187 447	
Placements financiers en UC	2 569 006	(28)	-	92 213	(301 195)	-	(133 912)	-	2 226 084	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	10 236 016	30 830	(69 448)	-	3 466 628	(687 979)	-	(78 290)	12 500	12 910 257
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de dettes	2 622 767	22 281	13 920	69 328	188 305	(235 055)	(359 288)	-	2 322 258	
Obligations	2 622 767	22 281	13 920	69 328	188 305	(235 055)	(359 288)	-	2 322 258	
Instruments de capitaux propres	10 728	-	-	(11)	1 370	(775)	-	(1 271)	-	10 041
Actions et autres titres de capitaux propres	1 994	-	-	(11)	1 370	(775)	-	(1 271)	1 307	
Titres de participation	8 734	-	-	-	-	-	-	-	8 734	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 633 495	22 281	13 920	69 317	189 675	(235 830)	-	(360 559)	-	2 332 299
Instruments dérivés actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	12 869 511	53 111	(55 528)	69 317	3 656 303	(923 809)	-	(438 849)	12 500	15 242 556
Instruments dérivés passifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	



5.2.6.3. Analyse des transferts entre niveaux de la hiérarchie de juste valeur

		30/06/2025					
		Niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3
(en k€)	De Vers	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2
Actifs financiers							
Instruments de dettes		301 757	56 157	-	218 797	-	26 497
Obligations		-	56 157	-	218 797	-	26 497
OPCVM		301 757	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres		43	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres		43	-	-	-	-	-
Titres de participation		-	-	-	-	-	-
Placements financiers en UC		242	4 672	42 468	495 706	34 807	87 258
Prêts et créances		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		302 042	60 829	42 468	714 503	34 807	113 755
Instruments de dettes		-	-	291 798	48 096	17 563	59 692
Obligations		-	-	291 798	48 096	17 563	59 692
Instruments de capitaux propres		-	823	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres		-	823	-	-	-	-
Titres de participation		-	-	-	-	-	-
Prêts et créances		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	823	291 798	48 096	17 563	59 692
Instruments dérivés actifs		-	-	-	-	-	-
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur		302 042	61 652	334 266	762 599	52 370	173 447
Instruments dérivés passifs		-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur		-	-	-	-	-	-



(en k€)	De Vers	31/12/2024					
		Niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3
		Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2
Actifs financiers							
Instruments de dettes		117 248	-	24 193	76 787	-	21 165
Obligations		-	-	24 193	76 787	-	21 165
OPCVM		117 248	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres		-	-	-	-	-	-
Titres de participation		-	-	-	-	-	-
Placements financiers en UC		31 239	50 204	3 490	85	35 593	148 608
Prêts et créances		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		148 487	50 204	27 683	76 872	35 593	169 773
Instruments de dettes		93	-	1 688 153	11 256	146 108	224 436
Obligations		93	-	1 688 153	11 256	146 108	224 436
Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	1 271	-
Actions et autres titres de capitaux propres		-	-	-	-	1 271	-
Titres de participation		-	-	-	-	-	-
Prêts et créances		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		93	-	1 688 153	11 256	147 379	224 436
Instruments dérivés actifs		-	-	-	-	-	-
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur		148 580	50 204	1 715 836	88 128	182 972	394 209
Instruments dérivés passifs		-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur		-	-	-	-	-	-

5.2.7. Juste valeur des placements évalués au coût amorti au bilan

(en k€)	30/06/2025				31/12/2024			
	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	2 307 631	-	2 307 631	-	2 304 380	-	2 304 380	-
Total des placements des activités d'assurance au coût amorti	2 307 631	-	2 307 631	-	2 304 380	-	2 304 380	-

La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 2 211 198 k€.





5.3. PASSIFS FINANCIERS

5.3.1. Passifs financiers au coût amorti

(en k€)	30/06/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées	1 405 516	1 385 366
Dettes de financement représentées par un titre	-	866
Autres dettes de financement	83 033	80 910
<i>dont Passifs locatifs IFRS 16</i>	<i>11 616</i>	<i>10 849</i>
Total des passifs financiers au coût amorti	1 488 549	1 467 142

5.3.2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en k€)	30/06/2025		31/12/2024	
	Passifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs financiers à la juste valeur sur option	Passifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs financiers à la juste valeur sur option
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par un titre	-	-	-	-
Autres dettes de financement	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	140 549	-	93 635	-
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	140 549	-	93 635	-

5.3.3. Juste valeur des passifs financiers évalués au coût amorti au bilan

(en k€)	30/06/2025				31/12/2024			
	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)
Dettes subordonnées	1 357 860	-	1 357 860	-	1 333 021	-	1 333 021	-
Dettes de financement représentées par un titre	-	-	-	-	866	-	866	-
Autres dettes de financement	83 033	-	71 417	11 616	80 910	-	70 061	10 849
<i>dont Passifs locatifs IFRS 16</i>	<i>11 616</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>11 616</i>	<i>10 849</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>10 849</i>
Total des passifs financiers au coût amorti	1 440 893	-	1 429 277	11 616	1 414 797	-	1 403 948	10 849

5.4. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les tableaux suivants présentent les variations depuis le début de l'exercice des valeurs brutes comptables et des dépréciations pour pertes de crédit des instruments financiers soumis aux règles de dépréciation sous IFRS 9 (se référer à la note 4.2.5.2).



5.4.1. Variation des valeurs brutes comptables et des dépréciations pour pertes de crédit attendues des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition				Total	
	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	S2/POCI		S3/POCI		Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
							Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues		
Solde au 01/01/2025	37 597 396	(13 266)	702 940	(9 514)	111	-	-	-	-	-	38 300 447	(22 780)
Production et acquisition	3 397 228	(131)	-	-	-	-	-	-	-	-	3 397 228	(131)
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	(1 953 72)	373	(47 945)	362	(111)	-	-	-	-	-	(2 001 778)	735
Réduction de valeur (passage en pertes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs financiers	(20 566)	(105)	20 524	137	-	-	-	-	-	-	(32)	32
Transferts vers S1	44 722	(142)	(44 754)	174	-	-	-	-	-	-	(32)	32
Transferts vers S2	(65 278)	37	65 278	(37)	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers S3	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	(1 448 435)	8 782	(58 484)	815	-	-	-	-	-	-	(1 506 919)	9 597
Solde au 30/06/2025	37 571 911	(4 347)	617 035	(8 200)	-	-	-	-	-	-	38 188 946	(12 547)

5.4.2. Variation des dépréciations pour pertes de crédit sur prêts et créances au coût amorti

(en k€)	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition				Total	
	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	S2/POCI		S3/POCI		Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
							Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues		
Solde au 01/01/2025	2 277 810	(396)	222	(2)	32 714	(5 968)	-	-	-	-	2 310 746	(6 366)
Production et acquisition	13 197	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 197	-
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réduction de valeur (passage en pertes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs financiers	(13 204)	-	7	-	13 197	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers S1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers S2	(7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7)	-
Transferts vers S3	(13 197)	-	-	-	13 197	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	(10 313)	366	-	1	-	-	-	-	-	-	(10 313)	367
Solde au 30/06/2025	2 267 490	(30)	229	(1)	45 911	(5 968)	0	0	0	0	2 313 630	(5 999)



6. Notes sur les contrats d'assurance et de réassurance cédée

6.1. TABLEAUX DE VARIATION DES VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE CÉDÉE

en k€	30/06/2025									
	Vie, Epargne, Retraite			Prévoyance			Dommages			Total
	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	409 604	443	410 047	7 365	3320	10 685	-	1 736	1 736	422 468
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	109 591 561	-	109 591 561	751 931	265 503	1 017 434	-	1 650 189	1 650 189	112 259 183
Total au titre des contrats d'assurance	109 181 957	(443)	109 181 514	744 566	262 183	1 006 749	-	1 648 453	1 648 453	111 836 715
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 836 766	11	8 836 777	152	8 815	8 967	-	316 986	316 986	9 162 730
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	58 173	2 190	60 363	14 572	7 364	21 936	-	-	-	82 299
Total au titre des contrats de réassurance cédée	8 778 593	(2 179)	8 776 414	(14 420)	1 451	(12 969)	-	316 986	316 986	9 080 431

en k€	31/12/2024									
	Vie, Epargne, Retraite			Prévoyance			Dommages			Total
	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	429 449	3 212	432 661	-	1685	1 685	-	604	604	434 950
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	103 510 491	-	103 510 491	804 981	263 710	1 068 691	-	1 628 890	1 628 890	106 208 071
Total au titre des contrats d'assurance	103 081 042	(3 212)	103 077 830	804 981	262 025	1 067 006	-	1 628 286	1 628 286	105 773 121
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 835 761	71	8 835 832	4239	5 126	9 365	-	333 617	333 617	9 178 814
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	69 648	5 614	75 262	6 194	5 525	11 719	-	-	-	86 981
Total au titre des contrats de réassurance cédée	8 766 113	(5 543)	8 760 570	(1 955)	(399)	(2 354)	-	333 617	333 617	9 091 833



6.1.1. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance

6.1.1.1. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance - par couverture

Secteur Vie, Epargne, Retraite

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2025	102 892 010	185 819	-	-	-	103 077 829
Actifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	(432 662)	-	-	-	-	(432 662)
Passifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	103 324 672	185 819	-	-	-	103 510 491
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	102 892 010	185 819	-	-	-	103 077 829
Produits des activités d'assurance	(654 413)	-	-	-	-	(654 413)
Charges afférentes aux activités d'assurance	43 036	(12 522)	323 676	14 011	-	368 201
Prestations et charges encourues - survenance en cours	-	(8 186)	328 370	14 011	-	334 195
Charges d'acquisition	43 036	-	-	-	-	43 036
Prestations et charges encourues - survenances passées	-	-	(4 694)	-	-	(4 694)
Constatation et reprise de perte des contrats déficitaires	-	(4 336)	-	-	-	(4 336)
Résultat des activités d'assurance	(511 377)	(12 522)	323 676	14 011	-	(186 212)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	1 748 901	-	-	-	-	1 748 901
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	1 722 925	-	-	-	-	1 722 925
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	25 976	-	-	-	-	25 976
Ecart de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	1 237 524	(12 522)	323 676	14 011	-	1 562 689
Composantes investissement	(3 627 870)	-	3 627 870	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	8 656 381	-	(3 951 546)	(14 011)	-	4 690 824
Primes reçues	8 729 983	-	-	-	-	8 729 983
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(73 602)	-	-	-	-	(73 602)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(3 951 546)	(14 011)	-	(3 965 557)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(149 830)	-	-	-	-	(149 830)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	109 008 215	173 297	-	-	-	109 181 512
Actifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	(410 048)	-	-	-	-	(410 048)
Passifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	109 418 263	173 297	-	-	-	109 591 560
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2025	109 008 215	173 297	-	-	-	109 181 512

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont : 149 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et (1,9) M€ au titre des autres mouvements.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 910 M€ et se décompose comme suit :

- passifs pour couverture future : 7 737 M€ ;
- passifs pour sinistres survenus (hors PAA) : 0 M€.



Secteur Vie, Epargne, Retraite

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2024	92 190 367	191 410	-	-	-	92 381 777
Actifs liés à des contrats d'assurance émis dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(427 964)	-	-	-	-	(427 964)
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	92 618 330	191 410	-	-	-	92 809 740
dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	92 190 366	191 410	-	-	-	92 381 776
Produits des activités d'assurance	(394 302)	-	-	-	-	(394 302)
Charges afférentes aux activités d'assurance	39 283	(11 041)	298 935	1 944	-	329 121
Prestations et charges encourues - survenance en cours	-	(8 805)	298 934	1 944	-	292 073
Charges d'acquisition	39 283	-	-	-	-	39 283
Prestations et charges encourues - survenances passées	-	-	1	-	-	1
Constatación et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	(2 236)	-	-	-	(2 236)
Résultat des activités d'assurance	(355 019)	(11 041)	298 935	1 944	-	(65 181)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	725 720	-	-	-	-	725 720
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	1 308 061	-	-	-	-	1 308 061
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(582 341)	-	-	-	-	(582 341)
Ecart de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	370 701	(11 041)	298 935	1 944	-	660 539
Composantes investissement	(3 630 747)	-	3 630 747	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	8 431 031	-	(3 929 682)	(1 944)	-	4 499 405
Primes reçues	8 494 750	-	-	-	-	8 494 750
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(63 719)	-	-	-	-	(63 719)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(3 929 682)	(1 944)	-	(3 931 626)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	68 137	-	2	-	-	68 139
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	97 429 488	180 369	2	-	-	97 609 859
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(365 642)	-	1	-	-	(365 641)
dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	97 795 130	180 368	-	-	-	97 975 498
dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2024	97 429 488	180 368	1	-	-	97 609 857

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont 681 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et -286 K€ au titre des autres mouvements.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 524 M€ et se décompose comme suit :

- Passifs pour couverture future : 7 524 M€ ;
- Passifs pour sinistres survenus (hors PAA) : 0 M€.



Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2025	509 498	-	469 492	80 622	1 067 006	
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(8 325)	-	-	1 640	(1 685)	
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	512 823	-	469 492	80 622	1 068 691	
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	509 498	-	469 492	80 622	1 067 006	
Produits des activités d'assurance	(658 050)	-	-	-	(658 050)	
Charges afférentes aux activités d'assurance	39 036	-	406 094	6 123	524 953	
Prestations et charges encourues - survenance en cours	-	-	532 651	(46 952)	557 115	
Charges d'acquisition	39 036	-	-	-	39 036	
Prestations et charges encourues - survenances passées	-	-	(126 557)	53 075	(71 198)	
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	-	-	-	-	
Résultat des activités d'assurance	(619 014)	-	406 094	6 123	(133 697)	
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(19 354)	-	1 762	-	(17 478)	
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(1 815)	-	2 501	-	869	
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(17 539)	-	(739)	-	(18 347)	
Écarts de change	-	-	-	-	-	
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(638 968)	-	407 856	6 123	(151 175)	
Composantes investissement	(16 044)	-	16 044	-	-	
Flux de trésorerie (1)	712 549	-	(427 509)	-	220 956	
Primes reçues	753 531	-	-	-	753 531	
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(40 982)	-	-	-	(40 982)	
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(427 509)	-	(491 593)	
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements(2)	(63 610)	-	16	-	(130 039)	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	503 425	-	465 899	88 745	1 006 748	
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(367 859)	-	356 800	374	(10 685)	
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	871 284	-	109 099	86 745	1 017 433	
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2025	503 425	-	465 899	88 745	1 006 748	

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont -130 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et paie de variation au titre des autres mouvements.



Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2024	258 419	-	492 382	111 761	48 246	910 808
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	-	-	-	-	-	-
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	258 419	-	492 382	111 761	48 246	910 808
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	258 419	-	492 382	111 761	48 246	910 808
Produits des activités d'assurance	(610 993)	-	-	-	-	(610 993)
Charges afférentes aux activités d'assurance	33 821	-	375 246	66 097	7 006	481 970
Prestations et charges encourues - survenance en cours	-	-	312 270	92 594	(4 309)	400 555
Charges d'acquisition	33 821	-	-	-	-	33 821
Prestations et charges encourues - survenances passées	-	-	62 976	(26 497)	11 315	47 794
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(577 372)	-	375 246	66 097	7 006	(129 023)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(1 503)	-	709	674	16	(104)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(3 324)	-	2 307	591	(131)	(557)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	1 821	-	(1 598)	83	147	453
Écarts de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(578 875)	-	375 955	66 771	7 022	(129 127)
Composantes investissement	(13 665)	-	13 665	-	-	-
Flux de trésorerie (1)	665 529	-	(396 815)	(60 419)	-	208 295
Primes reçues	700 817	-	-	-	-	700 817
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(35 288)	-	-	-	-	(35 288)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(396 815)	(60 419)	-	(457 234)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements(2)	(41 800)	-	716	(61 424)	-	(102 508)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	289 608	-	485 903	56 689	55 268	887 468
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(422 875)	-	388 934	-	-	(53 941)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	712 486	-	96 968	56 688	55 268	921 410
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2024	289 611	-	485 902	56 688	55 268	887 469

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont - 102,5 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et pas de variation au titre des autres mouvements.



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus (PAA)	Ajustement au titre du risque non-financier	Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires			
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2025	(51 197)	16 625	1 567 751	95 107	1 628 286
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(789)	-	185	-	(604)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(50 408)	16 625	1 567 566	95 107	1 628 890
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(51 197)	16 625	1 567 751	95 107	1 628 286
Produits des activités d'assurance	(943 302)	-	-	-	(943 302)
Charges afférentes aux activités d'assurance	150 271	-	699 111	7 963	857 345
Prestations et charges encourues - survenance en cours	-	-	688 980	-	688 980
Charges d'acquisition	150 271	-	-	-	150 271
Prestations et charges encourues - survenances passées	-	-	10 131	7 963	18 094
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(793 031)	-	699 111	7 963	(85 957)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	31 311	1 654	32 965
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	-	-	34 947	2 177	37 124
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(3 636)	(623)	(4 159)
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(793 031)	-	730 422	9 617	(52 992)
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	968 705	-	(674 282)	-	294 423
Primes reçues	1 118 976	-	-	-	1 118 976
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(150 271)	-	-	-	(150 271)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(674 282)	-	(674 282)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(221 383)	-	119	-	(221 264)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(96 906)	16 625	1 624 010	104 724	1 648 453
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(7 764)	-	6 028	-	(1 736)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(89 142)	16 625	1 617 982	104 724	1 650 189
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2025	(96 906)	16 625	1 624 010	104 724	1 648 453

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont -221,3 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus (PAA)	Ajustement au titre du risque non-financier	Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires			
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2024	(23 122)	25 359	1 322 191	112 657	1 437 085
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(7 569)	-	3 974	-	(3 595)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(15 563)	25 359	1 318 217	112 657	1 440 670
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(23 122)	25 359	1 322 191	112 657	1 437 085
Produits des activités d'assurance	(844 020)	-	-	-	(844 020)
Charges afférentes aux activités d'assurance	146 544	-	698 600	(32 671)	812 473
Prestations et charges encourues - survenance en cours	-	-	647 805	721	648 526
Charges d'acquisition	146 544	-	-	-	146 544
Prestations et charges encourues - survenances passées	-	-	50 795	(33 392)	17 403
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(697 476)	-	698 600	(32 671)	(31 547)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	20 284	2 410	22 694
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	-	-	31 646	2 824	34 470
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(11 362)	(414)	(11 776)
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(697 476)	-	719 884	(30 261)	(8 853)
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	816 782	-	(653 104)	-	163 678
Primes reçues	963 326	-	-	-	963 326
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(146 544)	-	-	-	(146 544)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(653 104)	-	(653 104)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(323 509)	-	8 882	(1)	(314 628)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(227 325)	25 359	1 396 853	82 395	1 277 282
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(29 256)	-	9 269	271	(19 716)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(198 069)	25 359	1 387 583	82 124	1 296 997
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2024	(227 325)	25 359	1 396 852	82 395	1 277 281

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont -314,61M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.



6.1.1.2. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance - par Éléments

Secteur Vie, Épargne, Retraite

en k€	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2025	98 686 946	1 121 307	3 272 788	103 081 041
Actifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	(498 521)	17 385	51 686	(429 450)
Passifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	99 185 467	1 103 922	3 221 102	103 510 491
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	98 686 946	1 121 307	3 272 788	103 081 041
Variations liées aux services rendus au cours de la période	18 051	(27 043)	(170 426)	(179 418)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(170 426)	(170 426)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier	-	(27 043)	-	(27 043)
Écarts d'expérience	18 051	-	-	18 051
Variations liées aux services futurs	(1 459 019)	580 223	874 460	(4 336)
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(385 096)	85 337	288 736	(11 023)
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(1 078 712)	482 988	585 724	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	4 789	1 898	-	6 687
Variations liées aux services passés	(4 694)	-	-	(4 694)
Résultat des activités d'assurance	(1 445 662)	553 180	704 034	(188 448)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	1 736 321	(1 926)	14 506	1 748 901
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	1 710 345	(1 926)	14 506	1 722 925
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	25 976	-	-	25 976
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	290 659	551 254	718 540	1 560 453
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	4 704 403	-	-	4 704 403
Primes reçues	8 729 121	-	-	8 729 121
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(73 172)	-	-	(73 172)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(3 951 546)	-	-	(3 951 546)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(163 942)	(1)	1	(163 942)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	103 518 066	1 672 560	3 991 329	109 181 955
Actifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	(513 387)	31 460	72 322	(409 605)
Passifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	104 031 453	1 641 100	3 919 007	109 591 560
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2025	103 518 066	1 672 560	3 991 329	109 181 955

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont : -164,3 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 0,4 M€ au titre des autres mouvements.

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisée à l'aide du tableau présenté en section 6.1. La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 910 M€.



Secteur Vie, Epargne, Retraite
en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2024	89 366 365	896 433	2 121 729	92 384 527
Actifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	(550 956)	25 019	100 723	(425 214)
Passifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	89 917 320	871 414	2 021 006	92 809 740
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	89 366 364	896 433	2 121 729	92 384 526
Variations liées aux services rendus au cours de la période	16 485	(27 034)	(139 540)	(150 089)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(139 540)	(139 540)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier	-	(27 034)	-	(27 034)
Écarts d'expérience	16 485	-	-	16 485
Variations liées aux services futurs	(282 231)	(37 568)	317 564	(2 235)
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(231 776)	64 434	150 835	(16 507)
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(70 721)	(96 007)	166 729	1
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats défectueux	20 266	(5 995)	-	14 271
Variations liées aux services passés	1	-	-	1
Résultat des activités d'assurance	(265 745)	(64 602)	178 024	(152 323)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	707 176	(2 503)	21 047	725 720
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	1 289 517	(2 503)	21 047	1 308 061
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(582 341)	-	-	(582 341)
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	441 431	(67 105)	199 071	573 397
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	4 500 764	-	-	4 500 764
Primes reçues	8 494 005	-	-	8 494 005
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(63 559)	-	-	(63 559)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(3 929 682)	-	-	(3 929 682)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	154 153	1	-	154 154
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	94 462 712	829 329	2 320 800	97 612 841
Actifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	(490 382)	25 288	102 435	(362 659)
Passifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	94 953 094	804 038	2 218 366	97 975 498
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2024	94 462 712	829 326	2 320 801	97 612 839

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont 154,4 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et - 285 k€ au titre des autres mouvements.

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisée à l'aide du tableau présenté en section 6.1. La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 524 M€.



Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2025	(405 207)	483 559	726 629	804 981
Actifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	(405 207)	483 559	726 629	804 981
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(405 207)	483 559	726 629	804 981
Variations liées aux services rendus au cours de la période	81 146	9 069	(76 598)	13 617
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(76 598)	(76 598)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier	-	(30 992)	-	(30 992)
Écarts d'expérience	81 146	40 061	-	121 207
Variations liées aux services futurs	(80 612)	37 012	43 600	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(78 350)	23 041	55 309	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(2 262)	13 971	(11 709)	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises sur contrats déficitaires	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(73 912)	(52 645)	-	(126 557)
Résultat des activités d'assurance	(73 378)	(6 564)	(32 998)	(112 940)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(20 353)	(362)	3 123	(17 592)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(3 511)	1 074	3 123	686
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(16 842)	(1 436)	-	(18 278)
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(93 731)	(6 926)	(29 875)	(130 532)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	172 507	-	-	172 507
Primes reçues	606 431	-	-	606 431
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(6 415)	-	-	(6 415)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(427 509)	-	-	(427 509)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(102 388)	-	(1)	(102 389)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(428 819)	476 633	696 753	744 567
Actifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	(911 824)	376 720	527 739	(7 365)
Passifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	483 005	99 913	169 014	751 932
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2025	(428 819)	476 633	696 753	744 567

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont -102 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisée à l'aide du tableau présenté en section 6.1.





Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2024	(595 460)	519 532	732 343	656 415
Actifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	(595 460)	519 532	732 343	656 415
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(595 460)	519 532	732 343	656 415
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(56 965)	(31 734)	(80 855)	(169 554)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(80 855)	(80 855)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier	-	(31 734)	-	(31 734)
Écarts d'expérience	(56 965)	-	-	(56 965)
Variations liées aux services futurs	(98 712)	11 042	87 670	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(56 701)	17 867	38 834	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(42 011)	(6 825)	48 836	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	60 675	2 301	-	62 976
Résultat des activités d'assurance	(95 022)	(18 391)	6 815	(106 578)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(2 774)	(599)	2 579	(794)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(4 349)	753	2 579	(1 017)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	1 575	(1 352)	-	223
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(97 776)	(18 990)	9 394	(107 372)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	161 032	-	-	161 032
Primes reçues	563 380	-	-	563 380
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(5 533)	-	-	(5 533)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(396 815)	-	-	(396 815)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(78 205)	-	-	(78 205)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(610 408)	500 542	741 737	631 870
Actifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	(997 416)	409 457	554 018	(33 941)
Passifs liés à des contrats d'assurance émis <i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	387 008	91 084	187 719	665 811
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2024	(610 408)	500 541	741 737	631 870

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

(2) Dont : -78 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance.

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisée à l'aide du tableau présenté en section 6.1.





6.1.2. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée
6.1.2.1. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée - par couverture*

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Secteur Vie, Epargne, Retraite					
en k€					
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2025	20 167 703	(1 190 209)	(10 216 924)	-	8 760 570
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	10 021 746	(1 185 913)	(1)	-	8 835 832
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	10 145 957	(4 296)	(10 216 923)	-	(75 262)
Produits des cessions	-	151 060	231 885	-	382 945
Produits des cessions - survenance en cours	-	157 956	231 885	-	389 841
Produits des cessions - survenances passées	-	(6 896)	-	-	(6 896)
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(387 271)	-	-	-	(387 271)
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(387 271)	151 060	231 885	-	(4 326)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	150 009	-	-	-	150 009
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	150 009	-	-	-	150 009
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-
Écart de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(237 262)	151 060	231 885	-	145 683
Composantes investissement	(440 275)	440 275	-	-	-
Flux de trésorerie⁽¹⁾	817 713	(591 338)	(231 885)	-	(5 510)
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	817 713	-	-	-	817 713
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(591 338)	(231 885)	-	(823 223)
Variations des créances et dettes liées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements⁽²⁾	(142 774)	32 572	(14 126)	-	(124 328)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2025	20 165 105	(1 157 640)	(10 231 050)	-	8 776 415
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 988 831	(1 152 054)	-	-	8 836 777
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	10 176 274	(5 586)	(10 231 050)	-	(60 362)

(1) Hors variations des créances et dettes liées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -124,3 M€ au titre des variations des créances et dettes liées des opérations de réassurance cédée.

La valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élevé à 13 k€ et se décompose comme suit :

- passifs pour couverture future : 12 k€ ;
- passifs pour sinistres survenus (hors PAA) : 1 k€.

* BICE Assurances n'a comptabilisé aucune composante de recouvrement de pertes (se référer à la section 4.2.7b).



Secteur Vie, Epargne, Retraite

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2024	19 917 133	(870 999)	(10 045 336)	-	9 000 798
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 944 702	(867 959)	(19)	-	9 076 724
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 972 430	(3 040)	(10 045 317)	-	(75 927)
Produits des cessions	140 083	140 083	178 002	-	318 085
Produits des cessions - survenance en cours	-	140 082	178 002	-	318 084
Produits des cessions - survenances passées	-	1	-	-	1
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(322 164)	-	-	-	(322 164)
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(322 164)	140 083	178 002	-	(4 079)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	(38 212)	-	-	-	(38 212)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	(38 212)	-	-	-	(38 212)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-
Écart de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(360 376)	140 083	178 002	-	(42 291)
Composantes investissement	(451 237)	451 237	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	786 920	(591 320)	(178 003)	-	17 597
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	786 920	-	-	-	786 920
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(591 320)	(178 003)	-	(769 323)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(333)	(123 815)	(86 906)	-	(211 054)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2024	19 892 106	(994 814)	(10 132 243)	-	8 765 049
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 921 958	(991 048)	-	-	8 930 910
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	10 070 150	(3 766)	(10 132 242)	-	(65 858)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -211 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

La valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 44 k€ et se décompose comme suit :

- passifs pour couverture future : 44 k€ ;
- passifs pour sinistres survenus (PAA) : 0 k€.





Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2025	67 730	(55 564)	(29 855)	15 335	(2 354)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	2 382	4 211	(8 014)	10 786	9 385
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	65 348	(59 775)	(21 841)	4 549	(11 719)
Produits des cessions	-	8 955	106 339	2 019	117 313
Produits des cessions - survenance en cours	-	15 479	98 275	-	113 754
Produits des cessions - survenances passées	-	(6 524)	8 064	2 019	3 559
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(130 339)	-	-	-	(130 339)
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(130 339)	8 955	106 339	2 019	(13 026)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	27	-	27
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	69	-	69
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(42)	-	(42)
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(130 339)	8 955	106 366	2 019	(12 999)
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	131 371	(13 777)	(125 843)	-	(8 249)
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	131 371	-	-	-	131 371
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(13 777)	(125 843)	-	(139 620)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	22 061	(9 053)	(2 371)	-	10 637
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2025	90 823	(69 439)	(61 703)	17 354	(12 965)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	6 551	132	(9 908)	12 192	8 967
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	84 272	(69 571)	(41 795)	5 162	(21 932)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont 10,6 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2024	60 534	(69 173)	(20 555)	17 800	(11 394)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	55 837	(54 838)	(3 913)	10 885	7 971
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	4 695	(14 335)	(16 642)	6 915	(19 367)
Produits des cessions		15 656	126 916	3 382	145 954
Produits des cessions - survenance en cours	-	17 923	125 314	(1 084)	142 153
Produits des cessions - survenances passées	-	(2 267)	1 602	4 466	3 801
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(151 114)	-	-	-	(151 114)
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(151 114)	15 656	126 916	3 382	(5 160)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	(41)	-	(41)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	91	-	91
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(132)	-	(132)
Écarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(151 114)	15 656	126 875	3 382	(5 201)
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	153 850	(11 266)	(124 988)	-	17 596
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	153 850	-	-	-	153 850
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(11 266)	(124 988)	-	(136 254)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	411	(10 594)	(3 538)	-	(13 721)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2024	63 679	(75 377)	(22 206)	21 182	(12 722)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	2 926	12	(10 545)	21 182	13 575
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	60 750	(75 388)	(11 660)	-	(26 298)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -13,7M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2025	(16 213)	336 477	13 353	333 617
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	(16 213)	336 477	13 353	333 617
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits des cessions	-	22 238	2 374	24 612
Produits des cessions - survenance en cours	-	-	-	-
Produits des cessions - survenances passées	-	22 238	2 374	24 612
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-
Charges des cessions	(71 458)	-	-	(71 458)
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(71 458)	22 238	2 374	(46 846)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	5 511	234	5 745
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	5 814	338	6 152
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	(303)	(104)	(407)
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(71 458)	27 749	2 608	(41 101)
Composantes investissement	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	81 696	(40 900)	-	40 796
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	81 696	-	-	81 696
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(40 900)	-	(40 900)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	21 457	(67 783)	-	(46 326)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2025	15 482	285 543	15 961	316 986
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	15 482	285 543	15 961	316 986
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -16,3 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2024	(47 823)	373 880	17 624	343 681
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	(47 887)	373 768	17 624	343 705
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(136)	112	-	(24)
Produits des cessions				
Produits des cessions - survenance en cours	-	44 779	(3 299)	41 480
Produits des cessions - survenances passées	-	36 524	3 134	39 658
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	8 255	(6 433)	1 822
Charges des cessions				
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	(60 935)	-	-	(60 935)
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée				
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée				
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	3 005	105	3 110
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	5 089	444	5 533
Écarts de change	-	(2 084)	(339)	(2 423)
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres				
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(60 935)	47 784	(3 194)	(16 345)
Composantes investissement				
Flux de trésorerie ⁽¹⁾				
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	58 480	(43 914)	-	14 566
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	58 480	-	-	58 480
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	92 971	(111 795)	-	(18 824)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2024				
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	42 693	265 955	14 430	323 078
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -16,8 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



6.1.2.2. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée - par Éléments

Secteur Vie, Epargne, Retraite

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2025	8 733 007	-	33 105	8 766 112
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 840 443	-	(4 682)	8 835 761
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(107 436)	-	37 788	(69 648)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	11 903	-	(5 874)	6 029
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(5 874)	(5 874)
Amortissement de la marge sur services contractuels	11 903	-	-	11 903
Écart d'expérience	(138 205)	-	138 205	-
Variations liées aux services futurs	(138 205)	-	138 205	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(138 205)	-	138 205	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires - hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(6 896)	-	-	(6 896)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(133 198)	-	132 331	(867)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	149 901	-	108	150 009
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	149 901	-	108	150 009
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Écart de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	16 703	-	132 439	149 142
Flux de trésorerie⁽¹⁾	(26 458)	-	-	(26 458)
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	564 880	-	-	564 880
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(591 338)	-	-	(591 338)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements⁽²⁾	(110 203)	-	-	(110 203)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2025	8 613 049	-	165 544	8 778 593
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 775 344	-	61 422	8 836 766
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(162 295)	-	104 122	(58 173)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont (110) M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



Secteur Vie, Épargne, Retraite

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2024	8 993 271	-	13 981	9 007 252
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 075 112	-	1 481	9 076 593
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(81 844)	-	12 501	(69 343)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	3 246	-	(4 083)	(837)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(4 083)	(4 083)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Écarts d'expérience	3 246	-	-	3 246
Variations liées aux services futurs	(94 681)	-	94 681	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(94 681)	-	94 681	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires - hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	1	-	-	1
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(91 434)	-	90 598	(836)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	(38 247)	-	35	(38 212)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	(38 247)	-	35	(38 212)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(129 681)	-	90 633	(39 048)
Flux de trésorerie⁽¹⁾	(73 732)	-	-	(73 732)
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	517 588	-	-	517 588
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(591 320)	-	-	(591 320)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements⁽²⁾	(124 130)	-	-	(124 130)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2024	8 665 725	-	104 615	8 770 340
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 803 631	-	27 234	8 830 865
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(137 904)	-	77 380	(60 524)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont -124 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2025	(1 955)	-	-	(1 955)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	4 239	-	-	4 239
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(6 194)	-	-	(6 194)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	(7 293)	-	-	(7 293)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Amortissement de la marge sur services contractuels	(7 293)	-	-	(7 293)
Écart d'expérience	-	-	-	-
Variations liées aux services futurs	-	-	-	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires - hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(6 524)	-	-	(6 524)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	(13 817)	-	-	(13 817)
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Écarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(13 817)	-	-	(13 817)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	10 394	-	-	10 394
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	24 171	-	-	24 171
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(13 777)	-	-	(13 777)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(9 038)	-	-	(9 038)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2025	(14 416)	-	-	(14 416)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	152	-	-	152
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(14 568)	-	-	(14 568)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.

(2) Dont - 9,1 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée.



Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2024	(14 091)	-	-	(14 091)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	177	-	-	177
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(14 259)	-	-	(14 259)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	(4 824)	-	-	(4 824)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Amortissement de la marge sur services contractuels	(4 824)	-	-	(4 824)
Écart d'expérience	-	-	-	-
Variations liées aux services futurs	-	-	-	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires - hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(2 267)	-	-	(2 267)
Variations liées aux services passés	-	-	-	-
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	(7 091)	-	-	(7 091)
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Écart de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(7 091)	-	-	(7 091)
Flux de trésorerie⁽¹⁾	12 511	-	-	12 511
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	23 777	-	-	23 777
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(11 266)	-	-	(11 266)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements⁽²⁾	(10 561)	-	-	(10 561)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2024	(19 223)	-	-	(19 223)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	12	-	-	12
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(19 235)	-	-	(19 235)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

(2) Dont - 10,5 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée



6.2. PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Au 30/06/2025 en k€	Vie, Epargne, Retraite	Prévoyance	Dommages	Total
Relâchement des prestations et charges estimées de la période	302 917	390 679	-	693 596
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier	26 259	30 992	-	57 251
Amortissement de la marge sur services contractuels	170 426	76 598	-	247 024
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	42 606	4 467	-	47 073
Autres Éléments du revenu	-	20 768	-	20 768
Produits des activités d'assurance - Hors modèle PAA	542 208	523 504	-	1 065 712
Produits des activités d'assurance – PAA	12 205	135 146	943 302	1 090 653
Produits des activités d'assurance au 30/06/2025	554 413	658 650	943 302	2 156 365

Au 30/06/2024 en k€	Vie, Epargne, Retraite	Prévoyance	Dommages	Total
Relâchement des prestations et charges estimées de la période	274 585	385 131	-	659 716
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier	26 093	31 734	-	57 827
Amortissement de la marge sur services contractuels	139 540	80 855	-	220 395
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	39 123	3 867	-	(15 896)
Autres Éléments du revenu	-	(15 896)	-	42 990
Produits des activités d'assurance - Hors modèle PAA	479 341	485 691	-	965 032
Produits des activités d'assurance – PAA	(85 039)	125 302	844 020	884 283
Produits des activités d'assurance au 31/12/2024	394 302	610 993	844 020	1 849 315

7. Autres notes

7.1. ÉCARTS D'ACQUISITION

Répartition des écarts d'acquisition par entité consolidée (en k€)	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BPCE Vie	16 412	-	16 412	16 412	-	16 412
BPCE Life	1 235	(1 235)	-	1 235	(1 235)	-
Total	17 647	(1 235)	16 412	17 647	(1 235)	16 412



7.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des provisions pour risques et charges (en k€)	30/06/2025	31/12/2024
Provision pour litiges	11 288	12 273
Provision pour pensions et obligations similaires	33 483	32 115
Autres provisions	378	113
Total Provisions pour risques et charges	45 149	44 501

(1) Les "Autres provisions" regroupent les provisions pour congés anniversaire et les provisions compte épargne-temps (CET)

7.3. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements (en k€)	30/06/2025	31/12/2024
Caution de BPCE sur les opérations de prêt de titres	3 000 000	3 000 000
Autres cautions reçues	885 719	668 637
Découvert autorisé auprès de Natixis	5 000	5 000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	9 342 452	9 365 068
Engagements reçus	13 233 171	13 038 705
Investissement restant à libérer (FCPR et FCT)	1 572 334	2 706 765
Engagement de souscription emprunt BPCE	-	-
Cautions et avals donnés	15 703	15 084
Engagements donnés	1 588 037	2 721 849

7.4. COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ ET SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

(en M€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Autres		Total	
	06/2025	06/2024	06/2025	06/2024	06/2025	06/2024	06/2025	06/2024	06/2025	06/2024
Résultat des activités d'assurance brut de réassurance	186 212	65 181	133 697	123 660	85 957	36 910	-	-	405 866	225 751
Résultat des activités d'assurance net de réassurance	181 886	61 102	120 671	119 434	39 111	16 521	-	-	341 668	197 057
Résultat financier									52 149	110 497
Résultat opérationnel									325 122	242 648
Quote-part dans les résultats des entreprises associées									5 495	8 702
Impôts sur les résultats									(102 936)	(44 009)
Résultat après impôt des activités discontinues									-	-
Résultat net consolidé	-	-	-	-	-	-	-	-	227 681	207 341
<i>dont résultat opérationnel zone France</i>									325 676	244 460
<i>dont résultat opérationnel zone Luxembourg</i>									(554)	(1812)

Le résultat opérationnel Autres correspond à BPCE APS, à la holding, ainsi qu'à des frais généraux de projets de transformation.



7.5. CHARGE D'IMPÔT

Décomposition de la charge d'impôt (en k€)	30/06/2025	30/06/2024
Charge d'impôt exigible	(68 164)	(64 264)
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	(16 572)	14 654
Charge d'impôt différé afférent aux différences temporelles	(18 200)	5 601
Charge d'impôt totale	(102 936)	(44 009)

7.6. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT TOTALE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

(en k€)	30/06/2025	30/06/2024
+ Résultat net - part du groupe	227 688	207 341
+ Résultat net - part des minoritaires	(7)	-
+ Impôt de l'exercice	102 936	44 009
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(5 495)	(6 929)
= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	325 122	244 420
+/- Différences permanentes	59 535	(13 361)
= Résultat fiscal consolidé	384 657	231 059
x Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
= Impôt théorique	(99 357)	(59 683)
+ Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	4 204	380
+ Impôt au taux réduit		
+ Différences de taux d'impôt sur filiales étrangères	48	25
+ Effets des différences permanentes	-	-
+ Impôt sur exercices antérieurs et autres Éléments	(7 830)	15 268
= Charge d'impôt de l'exercice	(102 936)	(44 009)
<i>Dont Impôt exigible</i>	<i>(84 736)</i>	<i>(49 610)</i>
<i>Impôt différé</i>	<i>(18 200)</i>	<i>5 601</i>